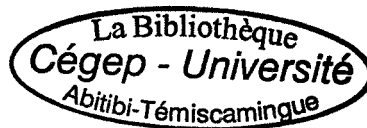


Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Programme offert grâce à une entente avec l'Université de Montréal

**Séparation et divorce fortement conflictuels et syndrome d'aliénation parentale:
lecture théorique et intervention**

Par
Céline Caron

Département des Sciences du développement humain et social



Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
maître ès sciences (M. Sc.)
en service social

Janvier 2004

© Céline Caron, 2004



Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Mise en garde

La bibliothèque du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a obtenu l'autorisation de l'auteur de ce document afin de diffuser, dans un but non lucratif, une copie de son œuvre dans Depositum, site d'archives numériques, gratuit et accessible à tous.

L'auteur conserve néanmoins ses droits de propriété intellectuelle, dont son droit d'auteur, sur cette œuvre. Il est donc interdit de reproduire ou de publier en totalité ou en partie ce document sans l'autorisation de l'auteur.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
Séparation et divorce fortement conflictuels et syndrome d'aliénation parentale:
lecture théorique et intervention

Présenté par :

Céline Caron

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Lionel Groulx
président-rapporteur

Daniel Thomas
directeur de recherche

Ricardo Zuniga
codirecteur

Justin Lévesque
Membre du jury

Résumé

Depuis quelques années, la reconnaissance des répercussions psychologiques, financières et sociales de la séparation et du divorce ont entraîné dans son sillon une remise en question du processus de redéfinitions du système familial et de l'adaptation de ses membres à une nouvelle structure de fonctionnement. L'issue la plus souhaitable est celle où la coopération et la collaboration deviennent inscrites dans le déroulement de la réalité quotidienne, pour le meilleur intérêt de l'enfant. Or, l'évolution dans l'adjudication de la garde de l'enfant a fait apparaître une constellation de nouvelles problématiques qui fragilisent les relations coparentales et accentue les conflits entre les parents divorçants. Après plusieurs années, certains parents se retrouvent encore coincés dans leur relation. L'objet de ce mémoire vise trois objectifs ; acquérir davantage de connaissances théoriques sur les séparations et divorces fortement conflictuels et le syndrome d'aliénation parentale ; identifier des critères afin de mieux définir ce qu'on entend par séparation et divorce fortement conflictuels ; explorer les raisons qui poussent certains parents à entretenir des relations d'affrontements aigüés post divorce. Cette étude exploratoire s'inscrit dans une démarche qualitative et utilise des entretiens semi-dirigés pour la cueillette de données. Nous procédons par analyse de contenu le discours de six individus qui se répartissent comme suit : un individu dans le cadre d'un suivi à la direction de la protection de la jeunesse, deux individus faisant parti d'un groupe d'entraide pour personnes séparées ou divorcées dans la même région ; enfin, trois individus ayant suivi une psychothérapie individuelle en pratique privée dans la région de Montréal. Les résultats de l'étude reconnaissent certains critères pouvant mieux définir ce qu'on entend par séparation et divorce fortement conflictuels et permet une meilleure compréhension des raisons qui poussent certains parents à entretenir des relations élevées postrupture.

Mots clés : divorce – rupture conjugale – séparation – aliénation parentale – conflit chronique post-rupture – intervention

Summary

Over the past few years, the recognition of the psychological, financial and social impacts of separation and divorce has brought into question the process of redefinition of the family system and the adjustment of the family members to a new structure. The most desirable outcome is when cooperation becomes part of the daily life, in the best interest of the child. However, the evolution of the principles governing child custody decisions has given rise to a constellation of new issues that weaken co-parental relationships and aggravate the conflicts between the two divorcing parents. After many years, some parents still find themselves trapped in their relationship. The purpose of this study aims at three main objectives: to increase our knowledge about high conflict divorces and separations; to identify a set of criteria in order to provide a better definition of high conflict divorces and separations; and to explore the reasons why some parents maintain high conflict relationships after divorce. This exploratory study is based on a qualitative approach, and builds on the data that was collected through semi-structured interviews. We conducted a content analysis of the statements of six individuals: one individual in a follow-up action by the Youth Protection Branch; two individuals who are part of a support group for separated or divorced persons in the same region; and three undergoing individual psychotherapy in private practice in the Montreal region. This study outlines a series of criteria that help define the concepts of separation and high conflict divorce, and adds to our understanding of the reasons why some parents maintain high conflict relationships after a separation.

Keys Words : divorce – separation – parental alienation syndrome – mediation – child custody dispute –

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	i
Table des matières	iii
Liste des tableaux	v
Liste des sigles	vi
Dédicace	vii
Remerciements	viii
Introduction	1
Présentation de la problématique	3
Chapitre 1 : La rupture conjugale : trois composantes à l'étude	10
1.1 L'adaptation psychologique suivant une rupture conjugale.....	10
1.2 Le deuil suivant une rupture conjugale.....	14
1.3. L'attachement.....	17
1.3.1 L'attachement et la rupture conjugale.....	20
Chapitre II : La séparation et le divorce fortement conflictuels	23
2.1 Les relations conflictuelles postrupture : rouage complexe et mouvante typologie.....	23
2.2 La séparation et le divorce fortement conflictuels et le syndrome d'aliénation parentale : similitudes et opposition.....	32
2.3 La typologie du syndrome d'aliénation parentale d'après Gardner.....	34
2.3.1 La théorie explicative du syndrome d'aliénation parentale : l'approche psychodynamique.....	35
2.3.2 La théorie explicative de la séparation et du divorce fortement conflictuels : l'approche systémique.....	36
2.3.3 Une définition de l'approche systémique.....	37
2.3.4 L'individu : un système autonome dans un tout unifié.....	37
2.3.5 Le phénomène d'homéostasie pour comprendre la famille.....	39
2.3.6 Trois types de fonctionnement familial.....	42

Chapitre III : La démarche méthodologique.....	44
3.1 Démarches préliminaires et considérations éthiques.....	44
3.1.1 L'approche objectiviste versus constructiviste : un choix à faire.....	47
3.1.2 Les objectifs de la recherche.....	48
3.1.3 La cueillette de données.....	48
3.1.4 Échantillonnage.....	49
3.1.5 Les critères de sélection.....	50
3.1.6 La procédure d'entrevues.....	50
3.1.7 Les limites de l'étude.....	51
Chapitre IV : Analyse des résultats.....	55
4.1 L'adaptation suivant une séparation ou un divorce.....	55
4.1.1 Les problèmes de nature interne.....	55
4.1.2 La colère et la frustration.....	56
4.1.3 Le sentiment de tristesse.....	57
4.1.4 La solitude.....	57
4.1.5 L'estime de soi et la confiance en soi.....	58
4.1.6 La détresse émotionnelle.....	59
4.1.7 Les problèmes psychologiques.....	59
4.1.8 La grossesse précoce.....	60
4.2 Les problèmes de nature externe.....	61
4.2.1 Les relations au niveau des rôles.....	62
4.2.1 Les attributions de responsabilités et de blâme.....	62
4.3 Le deuil.....	66
4.4 L'attachement.....	68
4.5 Antécédents familiaux.....	70
4.5.1 L'alcoolisme.....	70
4.5.2 La violence conjugale, familiale.....	71
4.6 Les événements marquants.....	72
Chapitre V : Discussion des résultats.....	74
5.1 Discussion des résultats selon les trois composantes à l'étude.....	75
5.2 Propositions d'intervention.....	80
Les conclusions de l'étude.....	82
Références.....	83
Annexe A Schéma d'entrevue semi-dirigée.....	A
Annexe B Formule de consentement.....	B
Annexe C Lettre aux intervenants.....	C

Liste des tableaux

Tableau

- | | |
|-------------|---|
| Tableau 1.1 | Grille des facteurs suggérant des troubles d'attachement |
| Tableau 2.1 | Familles faiblement conflictuelles, traits caractéristiques et plan d'aménagement des tâches parentales |
| Tableau 2.2 | Familles fortement conflictuelles, traits caractéristiques et plan d'aménagement des tâches parentales |

Liste des sigles

CLSC :	Centre Local de Santé Communautaire
DPJ :	Direction de la protection de la jeunesse
DSM 1V :	Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux
PAS :	Parental Alienation Syndrome
SAP :	Syndrome d'aliénation parentale
UQAT :	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

À la mémoire de Marcel Caron, mon frère

Au cours de la rédaction de ce mémoire, un drame...

Le processus de deuil fut long parce qu'il s'agissait de la perte d'un être cher par suicide suite à une séparation conjugale. Lorsque que le mémoire porte effectivement sur les difficultés d'adaptation postdivorce, il y a nécessité pour la chercheuse de mettre une distance vis-à-vis la rédaction pour vivre son deuil, ce qui a demandé du temps et ce que j'ai fait.

À travers son geste, j'ai cherché mais en vain des réponses qui n'appartiennent qu'à lui seul. Le chagrin et l'incompréhension m'ont longtemps habitée. Du choc à l'intégration du deuil, j'ai décidé de poursuivre la rédaction en espérant que l'expérience douloureuse et l'amplitude de cette douleur aient, à tout le moins, nourri l'écriture.

REMERCIEMENTS

Ce mémoire n'aurait pu se rendre à terme sans l'appui inconditionnel de plusieurs personnes.

Je tiens à remercier :

Monsieur Daniel Thomas, directeur de la recherche, professeur au département des sciences sociales à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. J'envoie à Daniel une pensée pleine de reconnaissance pour son dévouement, ses encouragements soutenus et ses judicieux conseils.

Monsieur Ricardo Zuniga, co-directeur à la recherche, professeur à la retraite de l'Université de Montréal. Ricardo a pris courageusement la relève dans une période de profonde remise en question de mon projet. Sa façon de dédramatiser les situations difficiles et son sens de l'humour m'ont permis de retrouver ma confiance du début. Je retire de cette rencontre un souvenir impérissable d'échanges agréables et constructifs avec un homme intelligent et dévoué.

Madame Danielle Bordeleau, travailleuse sociale et thérapeute conjugale en pratique privée. Amie et mentor, Danielle a toujours été là pour me soutenir jusqu'au dépôt du mémoire. Merci Danielle pour ta générosité et ta gentillesse.

Isabelle et Jean-François, mes deux enfants qui sont devenus de beaux adultes. Ils ont été pour moi un support de tous les instants. Ces mots que j'entends encore, « let's go mom » de Jean-François, et « vas-y ma p'tite maman, t'es capable » de Isabelle, vont laisser des traces indélébiles dans ma mémoire.

Claude, mon compagnon de vie, compagnon de tous mes projets. Sans lui, la réalisation de ce mémoire n'aurait jamais vu le jour. Merci Claude de donner un si beau sens à ma vie.

Introduction

Depuis quelques années, l'intervention psychosociale familiale s'est vue confier une mission additionnelle, celle d'offrir à un parent séparé ou divorcé reconnu coupable d'abus ou de négligence un lieu de rencontre afin de maintenir le contact avec son enfant. Cette avancée a permis le jumelage de l'expertise socio-légale à celle de l'intervention communautaire. Les organismes communautaires telles les Maisons de la Famille et les Maisons des parents ont pour tâche d'offrir à ces parents un territoire neutre où ils peuvent exercer sous supervision un droit d'accès à leur enfant.

L'idée d'intervenir auprès de personnes séparées et divorcées faisait partie de nos préoccupations depuis plusieurs années. C'est au cours d'une pratique professionnelle dans une Maison de la famille que nous avons eu à travailler auprès d'une famille dans le cadre d'une demande judiciairisée de droit de garde et d'accès, afin de superviser un parent et un enfant dans un contexte d'aliénation parentale. Il était essentiel alors de bien nous documenter afin de fournir des services efficaces à cette clientèle particulière et nouvelle. La littérature de langue française était assez pauvre sur le sujet. Quelques documents peu étoffés et non édités expliquaient vaguement la dynamique sous-jacente en terme de syndrome d'aliénation parentale. Nous avons sous la main un ouvrage complet de langue anglaise mais l'exercice exigeait de longues heures de relectures pour intégrer une problématique relativement complexe et alourdie par les concepts empesés de la psychanalyse. Après ces épreuves de décomposition de la matière, nous retenions une chose, la matière ne s'imprègne pas, elle fuit. C'était en 1994. Ayant envisagé de compléter un mémoire de maîtrise sur ce sujet, notre intérêt s'est amplifié lorsque nous avons communiqué avec des travailleurs sociaux oeuvrant à la Direction de la protection de la jeunesse et dans une Maison de la famille en Abitibi-Tmiscamingue. Leur encouragement soutenu et leurs réflexions ont confirmé pour nous la nécessité de traiter de la

problématique. Selon eux, les difficultés rencontrées rendent la pratique de la profession du travailleur social ardue. Ces difficultés touchent le repérage des risques face à l'enfant, les difficultés dans la planification de mesures de sécurité, l'absence de ressources d'urgence, l'absence de programmes de counseling et de support auprès du parent aliénant et le manque de consensus dans la définition des termes de séparation et de divorce fortement conflictuels.

Les objectifs de la recherche sont d'enrichir la documentation sur la problématique de la séparation et du divorce fortement conflictuels. Nous désirons également identifier des critères pouvant mieux définir la problématique, et enfin tenter de comprendre la dynamique qui sous-tend les relations fortement conflictuelles suivant une rupture conjugale.

Sans tendre à la généralisation, nous croyons que cette étude sur la séparation et le divorce fortement conflictuels tombe à point et se révèle essentielle dans le contexte d'un renouvellement de nos pratiques professionnelles.

Présentation de la problématique

Depuis quelques décennies, la séparation et le divorce sont entrés dans les mœurs de nos sociétés contemporaines. Les dissolutions matrimoniales de plus en plus nombreuses s'expliquent par les bouleversements profonds qui agitent la société industrielle avancée. En 1986, l'adoption d'une législation facilitant la procédure de divorce a entraîné une augmentation importante du taux de divorce. De 1985 à 1986, ce taux est passé de 244.4 à 308.8 divorces par 100,000 habitants (Baker, 1988). Au Canada, 71,783 divorces ont été prononcés en l'an 2001 (Institut de la statistique, Canada, 2003). Dans l'histoire récente du Québec, 17,090 divorces ont été prononcés en 2001 (Institut de la Statistique, Québec, 2003)

Toutefois, les statistiques mentionnées ne suffisent pas à traduire de façon réelle l'ampleur du phénomène. En effet, de nouveaux modes d'union observés depuis le début des années 70 sont en nette progression (Lapierre-Adamcik, et al. 1987 ; Marcil-Gratton, Le Bourdais, 1999). Ainsi, le règne incontesté du mariage légal a laissé place à celui de la cohabitation. Selon ces auteurs, les taux actuels de séparation chez les couples vivant en union de fait pourraient être aussi élevés que ceux du divorce. En ce sens, ce phénomène rend difficile l'estimation du taux de séparation puisque chez la plupart des couples en union de fait, les accords légaux lors de la rupture demeurent une pratique peu courante. De nombreuses explications sociales et culturelles ont été avancées pour expliquer les causes de l'augmentation des séparations et des divorces : l'urbanisation, les changements dans les valeurs morales et religieuses, l'entrée des femmes sur le marché du travail et les redéfinitions des rôles masculins et féminins ont été les facteurs qui ont le plus contribué à redéfinir les rapports conjugaux depuis une trentaine d'années (Baker, 1988 ; Cloutier et Bourque, 1988 ; Dandurand, 1988). Des études plus récentes confirment d'autres causes expliquant l'augmentation des cas de divorce. Dans une étude longitudinale auprès de 437 personnes, Kelly et Gigy (1992) soulignent l'éloignement progressif et

la perte d'intimité comme étant les éléments les plus souvent mentionnés dans leur recherche.

Koch-Nielsen et Gundelach (1985), quant à eux, rapportent les causes suivantes : le sentiment de ne pas être aimé et apprécié, l'insatisfaction sexuelle, les divergences sérieuses dans les valeurs individuelles et les styles de vie différents. D'après la revue de littérature, la séparation et le divorce constituent un stresser important dans la vie d'un individu puisqu'ils exigent de s'adapter à plusieurs situations nouvelles. Les recherches ont démontré plusieurs types de réactions associés à la rupture conjugale : problèmes psychologiques et émotifs intenses qui se manifestent par un sentiment d'échec ou de honte, diminution de l'estime de soi, problèmes de garde des enfants, problèmes d'organisation matérielle et domestique, difficulté de trouver un groupe de référence avec qui partager l'expérience vécue (Baker, 1988 ; Berman et Turk, 1981 ; Bourgeois, 1995 ; Bulher, et al,1986 ; Cleek, 1985 ; Cloutier et Bourque, 1988, Tchong-Laroche, 1980 ; Weiss, 1977). D'autres mentionnent une perte d'identité, une désillusion concernant les objectifs de vie, des problèmes d'ordre légal reliés à de nouveaux modes de vie (Bloom- Feshbach et Bloom-Feshbach, 1987 ; Faust, 1987 ; Spanier et Casto, 1979).

Sur le plan physiologique, Cloutier et Bourque, (1988) documentent le fait que les personnes faisant face à une rupture conjugale subissent des perturbations au niveau de l'appétit et du sommeil ; de plus, ils observent une augmentation de la consommation d'alcool, de cigarettes et de drogue. Pour sa part, Weiss (1977) ajoute à ce tableau un état général de léthargie et de dysfonctionnement sexuel plus ou moins important, de la dépression allant du niveau léger à sévère.

Sur le plan affectif, la séparation déclenche chez l'individu des réactions qui font appel à la constitution des fondations mêmes du système d'attachement primaire (Bloom-Fleshbach et Bloom-Fleshbach, 1987 ; Jacobson, 1983 ; Weiss, 1977). Ces auteurs soulignent que les réponses en regard des réactions et de l'intensité des émotions ressenties suite à la rupture sont enracinées dans l'histoire d'attachement de

l'individu. Ceci renforce la théorie de Bowlby (1973) à l'effet que les pertes précoces peuvent sensibiliser un individu et le rendre ainsi plus vulnérable aux expériences ultérieures, plus particulièrement à la perte ou à la menace de perte, telle la séparation conjugale.

Bref, chez certains, l'adaptation suivant une séparation ou un divorce peut se faire de façon relativement aisée. Chez d'autres, on notera des affects dépressifs variables et intenses en passant par une tristesse prolongée à des sentiments profonds de désespoir. Baker, (1988) souligne que ces derniers sont souvent surreprésentés parmi ceux qui se suicident ou qui tentent de le faire. Plus récemment, on observe une recrudescence de cas de violence conjugale et familiale et une augmentation du taux d'homicides et d'infanticides reliés directement à une séparation ou à un divorce (Bala, N. et coll., 1998).

En 1997, le gouvernement fédéral mandatait un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes afin d'apporter des modifications à la Loi sur le divorce. Ces nouvelles politiques et procédures veulent accorder davantage d'importance à l'enfant concerné par une séparation ou un divorce et encourager une meilleure collaboration et un meilleur partage des responsabilités parentales entre les parents divorçants. Près de 500 témoins et experts tels des avocats, chercheurs, travailleurs sociaux, psychologues, parents, grands-parents et enfants ont été invités à participer à l'étude. La majorité de ces témoins concluent que la séparation parentale entraîne des perturbations psychiques tant chez les parents que chez les enfants et que la séparation et le divorce¹ fortement conflictuels ont des répercussions dramatiques chez les enfants. L'étude n'a pas permis de décrire d'une manière valable ce qu'on entend par séparation ou divorce fortement conflictuel ni de le départager du conflit prévisible qui accompagne normalement la séparation et le divorce.

¹ Tout au long de l'ouvrage, les expressions séparation et divorce seront employées indistinctement. Malgré le fait que la séparation relève davantage du Droit de la Famille et que le divorce relève de la Loi sur le divorce, nous les considérons de façon équivalente dans notre étude.

Malgré cette ambiguïté, ces experts estimeraient à 10 à 20% le nombre de familles présentant des relations fortement conflictuelles. Cela signifie qu'il n'y aurait pas moins de 4,700 enfants dont la santé psychologique et/ou physique serait compromise. Ce taux ne tient pas compte des parents vivant en union de fait et qui se prévalent des dispositions provinciales du droit de la famille plutôt que de la Loi sur le divorce.

Un document de référence² a rendu compte des résultats de l'étude au Comité mixte spécial du sénat et de la Chambre des communes. Suite à ces conclusions, un rapport final³ proposait 48 recommandations concernant les modifications à apporter à la Loi sur le divorce. À la recommandation 10, le rapport mentionne de porter une attention particulière à la séparation fortement conflictuelle :

« Le Comité sur le droit de la famille recommande de s'occuper des cas de relations très conflictuelles grâce à une combinaison de services et de mécanismes de soutien afin de réduire le plus possible l'incidence négative des conflits sur les enfants et les familles. »²

Ce même rapport reconnaissait le fait suivant :

*« La recherche indique que les situations très conflictuelles peuvent causer de graves problèmes pour les enfants et les parents. Les enfants éprouvent de la peur, de la tristesse, de l'impuissance, de la culpabilité et un conflit de loyauté. Les parents ressentent des émotions semblables et signalent que divers problèmes surgissent dans les situations très conflictuelles, incluant les menaces d'agression et les voies de fait, le non-respect du droit de visite, la limitation des relations de l'enfant avec les membres de la famille étendue, le non versement de la pension alimentaire et le refus de donner à l'autre parent l'accès à l'enfant.
(...)*

² Canada, ministère de la justice. *Dépistage rapide et orientation des familles vivant une séparation ou un divorce fortement conflictuel* document de référence. Ottawa : Ministère de la Justice. 2001-FCY-7F, p.24

³ Canada, ministère de la Justice. *Rapport fédéral-provincial-territorial final sur les droits de garde et de visite et les pensions alimentaires pour enfants*. Ottawa : Ministère de la Justice du Canada. 2002, p.19

(...) Les travailleurs de la santé mentale et les avocats indiquent aussi que les situations très conflictuelles sont critiques, marquées par la colère et l'impuissance, la violence familial⁴ ainsi que la violence physique, psychologique ou verbale »⁵.

Dans la même visée, Paetsch et al (2001) rendaient public un sondage réalisé auprès de membres de Médiation familiale Canada et d'intervenants oeuvrant dans le domaine. Ce sondage visait à recueillir les impressions et expériences de professionnels en vue d'apporter des changements législatifs qui s'imposent en matière de garde et de droit de visite et d'élaborer des lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires.

L'analyse des 157 questionnaires a fait ressortir plusieurs commentaires ayant trait à la séparation et au divorce fortement conflictuels. Entre autres, la majorité des répondants affirment que le critère le plus important de la Loi sur le divorce est toujours celui de « l'intérêt de l'enfant ». Par ailleurs, la plupart des répondants mentionnent la nécessité de mieux définir la notion de relations post conjugales très conflictuelles et d'élaborer des dispositions législatives spécifiques ou des procédures spécialisées pour s'attaquer au problème. De plus, les personnes qui participaient au sondage réaffirment leur appui à la prestation de services auprès de familles divorcées présentant des relations conflictuelles majeures. Ces services comprennent les programmes d'éducation parentale et de consultation conjugale et familiale, de médiation familiale et de mesures visant à départager les responsabilités parentales de façon juste et équitable.

En ce qui concerne plus spécifiquement les relations post conjugales fortement conflictuelles, le rapport émet deux recommandations :

⁴ Dans la documentation, les cas très conflictuels peuvent comporter de la violence, mais pas nécessairement. Les cas hautement conflictuels ne doivent donc pas être toujours considérés comme des cas de violence familiale. Dans le cadre de notre travail, nous retenons cette dernière proposition.

⁵ Ministère de la Justice du Canada, 2001, op.cit, p.6.

-effectuer des recherches complémentaires visant à mieux définir ce qu'on entend par divorce fortement conflictuel ;

-se questionner sur les raisons qui poussent certains couples séparés à entretenir des relations aiguës de confrontation alors qu'en général, la plupart des couples en viennent à régler leur différend de façon acceptable pour les deux parties.

C'est sur la pertinence de ces deux recommandations que porte la présente étude. L'étude vise trois objectifs : augmenter nos connaissances sur la problématique des séparations et divorces fortement conflictuels ; répertorier les critères qui peuvent aider à une meilleure définition de la séparation et du divorce fortement conflictuels ; tenter de comprendre les raisons qui poussent certains parents à entretenir des relations aiguës de confrontation post conjugale.

Les effets dévastateurs du divorce sur les enfants sont bien connus. Wallerstein, (1985) a consacré de multiples ouvrages sur ce sujet. Par la suite, la reconnaissance du « meilleur intérêt de l'enfant » dans les cas de séparation et de divorce a suscité de nombreuses études. L'intérêt de proposer de nouveaux angles d'analyse plus spécifiquement au niveau des parents s'appuie sur les résultats de recherches qui stipulent que les difficultés d'adaptation de l'enfant suivant la rupture émanent davantage des conflits entre les parents que des modalités de garde (Otis, 1997, Lemieux, 1995 ; Pearson, Galloway, 1998).

En ce sens, nous nous proposons d'explorer trois composantes qui viennent teinter la qualité des relations coparentales post divorce, soit l'adaptation, le processus de deuil et l'attachement pré et post divorce. À notre connaissance, aucune recherche n'a tenté à ce jour de comprendre la séparation et le divorce fortement conflictuels sous l'angle de ces trois composantes.

Cette étude exploratoire ne tend pas à la généralisation mais elle permettra d'approfondir un phénomène social de plus en plus répandu et peu documenté. Nous espérons que cette recherche constituera une contribution intéressante aux connaissances actuelles en matière de séparation et de divorce fortement conflictuels.

Cinq chapitres structurent cette étude. Dans le premier chapitre, nous présentons l'adaptation, le processus de deuil et l'attachement suivant une rupture conjugale. Au deuxième chapitre, nous traitons de la rupture conjugale et des relations conflictuelles, du syndrome d'aliénation parentale et des théories expliquant la problématique. Nous expliquons au troisième chapitre la démarche méthodologique et au quatrième chapitre, nous présentons l'analyse des résultats. Le cinquième chapitre s'attarde à la discussion des résultats et présente les propositions d'intervention. Nous terminons par la conclusion de l'étude.

CHAPITRE I

La rupture conjugale : trois composantes à l'étude

Ce chapitre porte sur l'adaptation psychologique suite à la rupture conjugale. Le processus de deuil consécutif à la rupture conjugale y est également discuté. Nous nous attardons par la suite à la notion d'attachement et présentons une grille de facteurs suggérant des troubles de l'attachement chez l'enfant. Nous terminons en faisant le lien entre la notion d'attachement et la rupture conjugale.

1.1 L'adaptation psychologique suivant une rupture conjugale

Tel que mentionné précédemment, la rupture conjugale demeure un stressor important dans la vie d'un individu. Plusieurs études font ressortir un potentiel plus ou moins élevé de perturbations reliées à la rupture conjugale. La documentation nous apprend que le processus d'adaptation qui favorise chez l'individu l'acceptation de l'échec conjugal demeure un processus dynamique et évolutif. En ce sens, le deuil de séparation requiert un ajustement et une réorganisation de sa vie interne et externe : réaménagements de ses attentes, de ses émotions, de sa vision de soi et du monde.

Les résultats de recherches antérieures confirment la présence de composantes affectives et cognitives comme indices prévisionnels en regard des différentes étapes du processus d'adaptation post-rupture (Froiland et Hozman, 1977 ; Amato, 1991). Les composantes affectives font référence à la multitude de sentiments ressentis au cours du divorce. Les ex-partenaires démontrent des sentiments de tristesse, de rejet et de colère. De leur côté, Lévesque (1998) et Allain et Lussier (1988) ajoutent à cette liste l'angoisse, la solitude, la frustration et la vengeance, la diminution de l'estime de soi et l'insécurité vécue dans toutes les sphères de la vie de l'individu. Selon les auteurs, plus les liens ont été forts entre les conjoints au cours de l'union, plus le chemin sera ardu dans la déconstruction du lien affectif après le divorce.

La déconstruction de ce lien implique une réorganisation au niveau de l'identité de la personne qui est différente de celle acquise au cours de l'union. Cela explique le fait que l'adaptation à la séparation va se faire de façon relativement aisée pour certains, alors que chez d'autres, on notera des affects dépressifs variables et intenses, de la tristesse prolongée aux sentiments profonds de désespoir.

Les composantes cognitives sont vues comme étant des attributions de responsabilités et de blâmes adressés à l'autre partenaire. En général, les attributions sont représentées comme des inférences causales, faites dans un contexte privé ou public, de nature spontanée ou délibérée (Harvey et al., 1978). Elles s'appliquent aux sphères relationnelle et personnelle des partenaires. Ce processus inférentiel donne non seulement une signification aux comportements des conjoints mais permet également d'expliquer les conflits au sein de la relation conjugale et après la dissolution de cette relation (Lutzke et al, 1996).

À ce jour, plusieurs ouvrages rendent compte de nombreuses catégorisations pour définir l'adaptation dans un processus de rupture conjugale, ce qui contribue à rendre le concept relativement ambigu. Ainsi, la théorie des rôles, le bien-être psychologique, la satisfaction face à la vie, la capacité à développer des relations intimes, les stratégies de « coping », le concept de l'estime de soi et enfin, l'efficacité personnelle sont autant d'éléments utilisés dans la définition de l'adaptation et rendent sa signification complexe. Toutefois, malgré les controverses suscitées par ces positions, il serait bon d'en définir quelques unes.

Déjà en 1956, Goode définissait l'adaptation à la rupture conjugale comme une période de déséquilibre qui signifie chez l'individu une perte au niveau des rôles, des modèles et des relations sociales. Pour leur part, Price et McKenry (1988) considèrent la personne bien adaptée au divorce comme étant celle qui cesse tout contact avec l'ex-conjoint en s'engageant dans une nouvelle union.

Kitson et Raschke (1981) soulignent de leur côté qu'une personne bien adaptée à la séparation a appris à développer une identité indépendante de celle qu'elle avait antérieurement et qu'elle assume de façon adéquate et fonctionnelle différents rôles inhérents à ses responsabilités quotidiennes.

Dasteell (1982) a interviewé 161 personnes séparées ou divorcées. L'auteur relève deux aspects importants pour l'adaptation au divorce : le premier constitue un processus de distanciation vis-à-vis l'ex-conjoint, ce qui amène chez l'individu des sentiments de peine et de dépression reliés à la perte. Le deuxième aspect fait état de la construction du concept de soi et de l'acquisition de sa propre efficacité à l'intérieur du processus d'adaptation. Il est davantage relié au concept d'autonomie affective avant le divorce. Les individus ayant appris à développer des habiletés de partage sans pour autant devenir dépendants de leur conjoint semblent mieux s'adapter au divorce. En conclusion, l'auteur souligne que le stress entraîné par la rupture est conséquent au processus d'apprentissage de nouvelles habiletés qui peuvent favoriser un plus grand sentiment d'estime de soi.

Une autre étude élaborée par Spanier et Casto (1979) auprès de 50 personnes séparées et divorcées rend compte aussi de deux aspects qui se chevauchent et interagissent. Le premier aspect tient compte de la lutte engagée contre les pertes que représente la rupture ; ces pertes font référence à la perte du mariage, du conjoint, du statut social et s'il y a lieu, des enfants. Le deuxième aspect réfère à la réorganisation et au changement de rôle ainsi qu'au gain de nouveaux statuts enclenchés par la séparation. Selon ces auteurs, la création d'un nouveau mode de vie devient un élément primordial pour l'adaptation globale de l'individu suite à une rupture conjugale.

Dans son étude portant sur la crise de rupture, Forest (1990) pousse son analyse en prenant en compte les dimensions de force et de puissance. Elle soulève l'hypothèse que les affects reliés à l'impuissance sont susceptibles de générer chez l'individu une crise personnelle et de représenter un risque potentiel de détresse émotionnelle suivant une rupture conjugale. Pour mieux faire comprendre cette avancée, l'auteur explique

que l'hostilité et l'agressivité générées par la rupture conjugale sont analysées non seulement comme des réponses à l'angoisse de séparation mais également comme des réactions d'impuissance vécues dans une recherche de contrôle et de domination sur autrui. L'auteur explore le vécu émotionnel d'une rupture conjugale auprès de 14 sujets à partir de cinq types de crise qu'elle reprend sur cinq niveaux de perte en y associant à chacun un affect particulier : le premier niveau, la peur, est associée à la perte de sécurité ; vient ensuite le sentiment d'injustice qui signifie la perte de droit ; le troisième, le sentiment de dévalorisation tient compte de la perte de valorisation ; le quatrième niveau correspond à la désillusion dans la perte de l'idéal et enfin, le sentiment d'impuissance est associé à la perte de pouvoir. Les résultats de l'étude indiquent la prédominance d'une crise d'impuissance démontrée chez la moitié des sujets.

Une autre étude faite en 1990 par Kitson et Morgan définit trois aspects importants pour l'adaptation au divorce. Le premier aspect rend compte de l'état asymptomatique dans lequel un individu se retrouve concernant les sphères physique et mentale. Le deuxième aspect fait référence à la capacité de fonctionner de façon adéquate devant les responsabilités affective (famille), instrumentale (maison, aspects financiers) et sociale (loisir). Enfin, le troisième aspect examine la capacité de l'individu de développer une identité indépendante qui n'est pas liée à son statut de conjoint ou d'ex-conjoint. Pour ces auteurs, après deux ans de séparation ou de divorce, l'individu devrait normalement arriver à un fonctionnement adéquat.

Weiss (1977) relate deux variables importantes pour rendre compte de l'adaptation suite à une rupture conjugale. La première est la capacité de l'individu de retrouver une identité stable et cohérente. Cette identité peut différer de celle avant la séparation selon les réaménagements au niveau relationnel et social qu'implique la rupture. La seconde variable, qui chevauche la première, fait référence à la reprise d'un mode de vie stable et à la façon dont l'individu peut établir des rapports avec les autres de façon adéquate. Les travaux de Weiss ont encouragé par la suite plusieurs

chercheurs à tenir compte de ces deux variables dans l'étude de l'adaptation post divorce.

Bref, la revue de littérature souligne que l'adaptation demeure un processus dynamique soumis aux contraintes psychologiques, sociales et environnementales de l'individu. En regard de l'expérience post-rupture, l'adaptation sollicite chez l'individu de nouveaux aménagements personnels, relationnels et sociaux. Les recherches ont permis de mettre en évidence des modèles plus ou moins cohérents entre eux, où différentes stratégies adaptatives permettent à la personne de retrouver un état d'équilibre. L'adaptation dépend entre autres des expériences passées et présentes, de la perception de la situation, des ressources personnelles et familiales et du réseau social. L'adaptation suivant une séparation ou un divorce demeure un aspect à explorer dans notre étude.

1.2 Le deuil suivant une rupture conjugale

Plusieurs auteurs ont comparé le phénomène d'adaptation au divorce ou à toute perte survenant dans la vie d'un individu à celui du deuil (Bohannon, 1970 ; Froiland et Hozman, 1977 ; Germain, 1997 ; Kessler, 1975 ; Weiss, 1977 ; Wiseman, 1975). S'appuyant sur la théorie selon laquelle les sentiments ressentis suite au deuil du conjoint sont les mêmes que ceux ressentis lors de la rupture conjugale, leurs études effectuées auprès d'adultes en deuil et de personnes séparées tracent de façon évidente cette similitude. Ces auteurs décrivent le processus du divorce sous l'angle de différentes étapes à franchir dans le temps.

Bohannon (1970) introduit six expériences distinctes. La première étape rend compte du divorce émotionnel. Il est davantage centré autour du problème de la détérioration du mariage et des différents sentiments ressentis suite à la rupture. La deuxième étape, le divorce légal, signifie que se séparer exige une redéfinition des habitudes de vie en un ensemble de règlements légaux. Vient ensuite le divorce économique qui tient compte de la gestion des fonds accumulés au cours de la vie conjugale. La

quatrième étape fait référence au divorce coparental. L'auteur tient compte des différentes conciliations au niveau de la garde et des droits d'accès à l'enfant. A cet effet, les rôles parentaux doivent être clairement établis. La cinquième étape appelée le divorce social implique des réajustements au niveau de la sphère sociale comme les amis et la vie sociale. Enfin, le divorce psychique tient compte d'une autonomie adéquate et d'une vision positive de soi et du monde en général. En conclusion, les auteurs affirment que l'ordre et l'intensité des étapes peuvent être différentes selon chaque individu.

Pour Wiseman (1975), la réalité du divorce se découpe en cinq étapes. Ces étapes font référence à : 1) la négation, 2) la perte et la dépression, 3) la colère et l'ambivalence 4) la réorientation de l'identité et du style de vie et 5), l'acceptation et l'intégration de la perte. Selon l'auteur, cette intégration permettra à l'individu de se rendre disponible à d'autres engagements amoureux.

De son côté, Kessler (1975) propose un modèle qu'il définit sur sept stades : 1) la désillusion, 2) l'érosion, 3) le détachement, 4) la séparation physique, 5) le deuil, 6) la seconde adolescence et enfin 7) la réorganisation. L'auteur conclut que le deuil suivant une rupture conjugale demeure un travail long et difficile puisqu'il englobe plusieurs sphères de la vie de l'individu.

Weiss (1977) décrit deux phases nettement distinctes qui se répercutent sur une période de deux ans. La première, qu'il nomme période de transition, est dominée par la désorganisation, la dépression, une agitation incontrôlable et le désir d'échapper à la détresse. Par la suite, l'individu reprend un certain contrôle et apprend à remettre de l'ordre dans sa vie. La seconde phase que Weiss (1977) appelle la période de rétablissement en est une où l'individu retrouve un mode de vie relativement cohérent. Il donne l'impression de mieux vivre mais des périodes d'ambivalence viendront quelque fois perturber le processus d'intégration de la rupture, plus particulièrement si l'individu est confronté à des événements stressants.

De leur côté, Froiland et Hozman, (1977) adaptent le modèle du deuil élaboré par Kübler-Ross⁶ au contexte du divorce. Les deux repères cliniques qu'ils décrivent relèvent des aspects affectifs et cognitifs. Au niveau affectif, on retrouve divers sentiments tels la colère, la tristesse et le rejet. Au niveau cognitif, l'individu nie la rupture et veut revoir l'ex-partenaire. Les auteurs découpent le processus de deuil en cinq étapes. Chacune de ces étapes est mesurée à l'aide de sous-échelles incluant plusieurs indices. La première étape, la sous-échelle «acceptation de la rupture I», mesure les aspects qui ont trait au refus et à la négation vis-à-vis la séparation. La sous-échelle, appelée «absence de colère», avec un indice d'agressivité servant d'indicateur de mesure pour vérifier les éléments de colère, évalue la seconde étape. Pour la troisième étape, la sous-échelle «acceptation de la rupture II» constitue un indicateur du marchandage du divorce. La quatrième étape est évaluée à l'aide des indices de dépression, d'anxiété, de problèmes cognitifs et de réactions émotives et somatiques. La dernière étape que Froiland et Hozman (1977) nomment «l'adaptation» est mesurée à partir de plusieurs indices tels la reconstruction de la vie sociale et la satisfaction face à la vie. Bref, des facteurs de nature affective et cognitive jouent un rôle majeur dans toutes les étapes du deuil du divorce.

En 1972, Parkes et Brown ont étudié le deuil en élaborant un construit regroupant quatre dimensions : le déni initial, l'évitement compulsif de l'objet, la consolation et la construction d'une nouvelle identité. Les auteurs confirment que les personnes séparées et divorcées ont une expérience de deuil similaire à celles qui expérimentent la perte d'un être cher par décès. Tessier (1990) remet en doute l'étude de Parkes et Brown prétextant le manque de cohérence en regard des items retenus. Il élabore sa recherche sur les conditions sociales inhérentes à trois situations maritales : la cohabitation, la séparation et le veuvage. En reprenant certaines dimensions de l'étude de Parkes et Brown (1972), Tessier évalue l'intensité du deuil selon les dimensions suivantes : réactions initiales, recherche compensatoire de l'autre, évitement compulsif de l'autre, dépression et construction d'une nouvelle identité.

⁶ Kübler-Ross, E. 1969. *On Death and Dying*. New York : MacMillan.

Les conclusions de l'étude démontrent que les endeuillés par séparation ne connaissent pas les mêmes expériences affectives que ceux des endeuillés par décès du conjoint. L'auteur explique ces résultats par le fait que l'insatisfaction maritale amène souvent un désinvestissement affectif qui atténue en quelque sorte le travail d'adaptation au deuil. Il suggère de tenir compte de cette atténuation puisqu'elle peut influencer de façon plus ou moins importante le cheminement de la personne en deuil de séparation. Enfin, pour Germain (1997), le deuil se résume à cinq étapes : la première débute par l'intégration d'une nouvelle situation de vie ; l'individu devra en effet intégrer la perte d'une relation, d'un équilibre, d'un idéal. Par la suite, l'individu est appelé à séparer le conflit conjugal des responsabilités parentales. Vient ensuite la capacité pour la personne de faire face à l'ampleur de la réorganisation post-rupture : réaménagement matériel, éducatif, affectif, social et financier. A cela s'ajoute la capacité de tolérer les résonances de l'autre avec ses propres résonances personnelles et d'assumer une coparentalité, pour le « meilleur intérêt de l'enfant ».

Bref, la plupart des auteurs concluent que les trajectoires adaptatives chez les individus faisant face à la séparation sont vécues à travers des étapes qui s'apparentent à celles du deuil. Nous croyons qu'il est essentiel d'explorer le processus du deuil suivant la rupture conjugale.

1.3 L'attachement

L'être humain commence sa vie dans un processus total de dépendance. Les œuvres imposantes de Ainsworth (1978, 1989), Bowlby (1969, 1973, 1980) et Spitz (1958) ont permis une meilleure compréhension du lien d'attachement. Ces auteurs ont décrit l'attachement comme un processus sain et homéostatique qui régularise le souci de proximité et le maintien de contacts avec une figure maternelle⁷, procurant ainsi au nourrisson et à l'enfant une sécurité sur les plans tant physique que psychologique.

⁷ L'expression « figure maternelle » fait ici référence à la personne significative stable que l'enfant choisit au départ en fonction des réponses emphatiques données à ses besoins. Ce rôle est souvent joué par la mère mais peut être joué également par le père, une mère d'accueil ou toute autre personne significative pour l'enfant.

Ainsworth et ses collaborateurs (1978) ont étudié la qualité de l'attachement d'enfants âgés de 12 à 18 mois en utilisant huit séquences structurées de manière à faire augmenter de façon graduelle le niveau d'anxiété chez l'enfant. Selon que la mère aura répondu à la détresse de son bébé suivant un haut ou un bas niveau de rapidité, de sensibilité et de convenance, les auteurs ont établi trois modèles d'attachement.

Le modèle nommé « sécure » voit la mère comme étant disponible à son enfant et sensible aux signaux qui lui sont adressés. Le modèle « anxieux-ambivalent » perçoit l'incohérence dans les réponses maternelles où on dénote une alternance entre la disponibilité et le rejet. Enfin, le modèle « anxieux-évitant » fait référence à des interactions maternelles rejetantes ou intrusives aggravées par une vulnérabilité émotionnelle manifeste chez l'enfant.

Bowlby (1980) renforce la théorie d'Ainsworth en affirmant que l'attachement fait partie de l'équipement comportemental à partir de la petite enfance jusqu'à la mort. Il avance que l'enfant n'ayant pu établir un lien étroit avec une figure significative risque fort de présenter des lacunes irrécupérables sur le plan de l'affectivité et de la socialisation au cours de l'âge adulte.

Dans son étude portant sur le placement d'enfant, Steinhauer (in St.Antoine, 1999) fait état de plusieurs caractéristiques pouvant suggérer des troubles au niveau de l'attachement chez l'enfant. Suite à ses observations, il propose une grille de facteurs pouvant identifier les déterminants d'un attachement pathologique. L'auteur présente un modèle (tableau 1.1) qu'il décompose en neuf catégories qui touchent les sphères relationnel et social de l'enfant. Ainsi, l'histoire antérieure, sa relation à l'adulte et aux pairs et ses difficultés d'apprentissages sont tour à tour examinées en apportant des exemples qu'il met en perspective avec les différentes difficultés de l'enfant.

Tableau 1.1 Grille de facteurs suggérant des troubles d'attachement**Histoires de rupture ou de négligence sévère**

- déplacements multiples et négligence ou abus sévère à long terme

Refus de dépendre de l'adulte

- centration sur son propre plaisir - ne compte que sur lui-même
- ne recherche pas le réconfort lorsque anxieux

Absence de réactions manifestes à la séparation

- ne réagit plus au changement de milieux de vie

Sociabilité sans discernement

- trop familier avec les étrangers- aucun adulte ne semble plus significatif qu'un autre
- recherche excessive d'attention- incapable de changer de comportement pour protéger la relation à l'adulte

Relation superficielle à l'autre

- sourire artificiel et absence d'émotions véritables- se replie de façon mécanique
- fait et dit ce que les autres attendent de lui- manipulateur et centré sur ses intérêts

Incapacité de conserver les bons moments sans les détruire par la suite

- réagit mal aux compliments- détruit activement le lien avec l'adulte après un bon moment passé
- intolérant à toute attente de l'adulte à son égard

Réaction à toute limite ou exigence comme à une attaque ou à une critique

- difficulté à admettre ses torts même pris sur le fait- inatteignable même lorsque puni

Apprentissages difficiles

- besoin de la proximité de l'adulte pour fonctionner

Relations conflictuelles avec les pairs

- contrôle excessif- manque d'empathie et de chaleur- manipulation et hostilité lorsqu'il
- n'a pas ce qu'il veut- partage difficilement l'attention de l'adulte

D'après Steinhauer, P.D. in St. Antoine. M. Les troubles de l'attachement. Défi Jeunesse. Vol.5, 1999.

En résumé, l'auteur reconnaît des répercussions telles des difficultés de communication, des complications dans l'exercice des tâches, un manque de synchronisme dans les efforts d'adaptation, une altération des coalitions des frontières et des liens de soutien social. Crittenden (2000) et Feeney (1995) ajoutent à cette liste une atteinte au système de croyances et à la confiance de base.

Bref, l'attachement sécurisant se caractérise par un juste équilibre sur le plan développemental. Ce processus s'exécute à travers l'exploration et la recherche de la proximité d'un parent lorsque l'enfant perçoit un danger ou une menace. À l'opposé, un attachement insécurisant se manifeste par une anxiété plus ou moins grande. L'enfant limite l'exploration de l'environnement physique et social tout en faisant montre d'une vigilance accrue et d'une crainte de l'abandon par son parent, ce qui va amener des répercussions dans ses relations futures.

1.3.1 L'attachement et la rupture conjugale

Hazan et Shaver (1987) ont été les premiers à vérifier les corrélats entre l'amour adulte et les styles d'attachement. Cette étude reprenait la typologie tripartite de Ainsworth (1978) pour l'adapter en fonction des liens d'attachement qui se forment à l'âge adulte à l'intérieur de la relation amoureuse. Les résultats de l'étude confirment que la fréquence des styles d'attachement chez l'adulte correspond à celle que l'on observe chez les enfants.

Collins et Read (1990) soulignent aussi que l'attachement d'un individu envers un partenaire amoureux constitue un processus comparable à celui observé entre l'enfant et sa figure d'attachement primaire. Les conclusions qu'ils tirent de leurs études sont les mêmes que celles de Hazan et Shaver (1987) mais démontrent également que les individus présentent des différences concernant la conception qu'ils se font de la relation amoureuse et de la perception qu'ils ont d'eux-mêmes et des autres.

En reprenant les mêmes variables, des résultats semblables ont été obtenus dans des études ultérieures (Simpson, 1990 ; Feeney et Noller, 1991). Les résultats de ces études renforcent ceux décrits précédemment et démontrent que les styles d'attachement sont reliés à la qualité de la relation conjugale.

En s'appuyant sur la théorie de l'attachement, Weiss (1977) étudie le concept en l'adaptant à l'individu récemment séparé. L'auteur arrive à la conclusion que les modèles mentaux d'attachement peuvent expliquer les réponses affectives de l'individu vis-à-vis une situation stressante et le rendre plus sensible à des manifestations de conflits. En conséquent, les expériences d'attachement vécues dans l'enfance peuvent influencer les stratégies futures d'adaptation de l'individu et le rendre disponible ou non à un ajustement émotionnel postdivorce.

De leur côté, Harvey et al, (1978) observent la présence marquée d'un attachement émotionnel pour l'ex-partenaire. Ils soulignent également que ce sentiment d'attachement, indépendamment de la qualité de l'union, persiste après la rupture conjugale, ce qui peut provoquer ou envenimer des situations conflictuelles.

Bowlby (1980) va plus loin et soutient avec force que la perte d'une figure d'attachement à l'âge adulte provoque une intensité similaire à celle vécue par l'enfant en bas âge.

D'autres auteurs ont aussi vérifié cette hypothèse et en sont arrivés à la conclusion que l'interruption de l'attachement est la principale source de perturbation émotionnelle suivant la rupture conjugale (Kitson et Morgan, 1990 ; Feeney et Noller, 1995).

En résumé, les ouvrages précités reconnaissent la présence de répercussions relatives au deuil traumatique non-résolu, comme par exemple la perte d'une figure significative dans l'enfance.

De toute évidence, la persistance du comportement d'attachement au cours de l'âge adulte a une influence sur l'adaptation post-divorce. L'attachement demeure une dimension importante à considérer dans la présente recherche.

Chapitre II

La séparation et le divorce fortement conflictuels

Ce chapitre traite des relations conflictuelles postconjugales. Il présente la difficulté pour les chercheurs de recourir à une définition claire de la séparation et du divorce fortement conflictuels et s'attarde à relever dans les écrits les principales typologies du conflit postrupture. Nous mettons en lien les relations fortement conflictuelles et le SAP, apportons une définition du syndrome d'aliénation parentale et décrivons la typologie de Gardner⁸. La théorie psychodynamique, l'approche systémique, la théorie des systèmes appliquée à l'individu et à la famille et les types de fonctionnement du système familial sont présentés en dernier lieu.

2.1 Les relations conflictuelles postrupture: rouage complexe et mouvante typologie

La rupture entraîne presque toujours une situation de tension dans la famille. La dynamique du conflit s'inscrit sur un continuum qui va d'une relation coparentale relativement adéquate à une relation fortement conflictuelle pouvant aller jusqu'à un contexte d'aliénation sévère (Counts, 1985 ; Gardner, 1992; Johnston, 1993). Le vocable « conflit post-rupture » recouvre donc des réalités fort diversifiées. En dépit de l'intérêt porté sur le conflit post-divorce, force est d'admettre que ce concept demeure encore relativement flou. On remarque dans la documentation une absence de consensus au niveau de la définition et des différents aspects pour en évaluer la chronicité. Chacun des auteurs retient sa propre typologie en utilisant des instruments de mesure plus ou moins adaptés et en définissant le conflit postrupture d'après des critères, des caractéristiques, des facteurs, des dimensions, des éléments de nature affective et instrumentale, des comportements observables ou des indices, ce qui

⁸ Gardner, R.A. 1993. Parental Alienation syndrome : a guide for mental health and legal professionals, Cresshill, N.J., Creative Therapeutics, First Ed.

contribuent à rendre encore plus complexe l'étude de ce concept. Par ailleurs, une confusion apparente s'observe en regard des bases théoriques plus ou moins explicites sur lesquelles ces recherches s'appuient.

Plus récemment, plusieurs auteurs mentionnent le fait que les nouvelles conditions relatives à l'adjudication de la garde de l'enfant à un parent donné et le respect des droits de visite dans lequel s'inscrit le maintien de la relation avec le parent non-gardien nécessitent une transcendance des conflits familiaux entre les parents divorçants (Goldwater, 1991 ; Careau et Cloutier, 1990 ; Lemieux, 1993 ; Otis, 1997). D'autres études concluent que cette transcendance est difficile à atteindre chez plusieurs couples qui se séparent, ce qui contribue à amplifier les rapports d'hostilité entre les parents (Jacob, 1991).

Bien qu'il existe dans la littérature une grande divergence dans la définition de la séparation et du divorce fortement conflictuels, nous allons tenter de décrire les principales typologies du conflit post-divorce.

En 1979, Kraus fut un des premiers à examiner la perspective pathogénique du divorce. En utilisant la théorie de la crise pour mesurer le degré de conflit postdivorce, l'auteur arrive à la conclusion que les individus présentant une haute chronicité de conflits ont souvent des problèmes de santé psychologique et psychiatrique.

Kressel et al (1980) élaborent une typologie des conflits post-rupture en faisant ressortir trois paramètres: le niveau et l'ouverture du conflit, le degré d'ambivalence et la fréquence du conflit et l'ouverture de la communication. Selon cette étude, le succès et la qualité de la négociation entre les ex-conjoints ainsi que l'ajustement post-rupture rendent compte de deux facteurs qui vont influencer la négociation, soit la mutualité d'une part, et le nombre et le niveau élevé de conflits d'autre part. À la suite de ces observations, les auteurs distinguent quatre types de conflits que nous décrivons brièvement. Le conflit symbiotique est caractérisé par une situation fortement conflictuelle ; on observe une forte ambivalence de la part des conjoints

concernant plus spécifiquement le divorce. Le conflit autistique fait référence à la relation d'évitement qu'entretiennent les parents entre eux ; ils évitent de parler de questions difficiles et pénibles de peur d'amplifier la situation, le conflit demeure fermé. Le conflit direct se voit dans une relation fortement conflictuelle mais moins que dans le conflit symbiotique ; les ex-parents ont tendance à communiquer mais le font de façon directe et ouverte. Le conflit désengagé en est un où les parents ont réussi à résoudre les questions liées à leur ancienne union ; ces parents dénotent une faible ambivalence concernant la fin du mariage et présentent un désengagement évident quant à leur relation antérieure.

Emery (1982) a rassemblé les études qui traitent de l'hostilité interparentale suivant une rupture conjugale. Il arrive à la conclusion qu'il est difficile d'établir une définition du conflit post-rupture puisque les auteurs de ces études formulent des critères selon les observations apportées soit par les parents, les intervenants ou des observateurs indépendants. L'auteur relève de grandes variations concernant plus spécifiquement les échantillons cliniques retenus puisque les répondants sont déjà sensibilisés au conflit ce qui, selon l'auteur, apporte un biais dans la définition du conflit qu'ils sont amenés à décrire. Emery (1994) poursuit son étude et retient les trois facteurs les plus importants pour catégoriser l'hostilité interparentale, soit la nature du conflit où on observe de la violence physique et des disputes, le déterminant des hostilités comme les questions financières et les pratiques parentales et la durée du conflit. L'auteur conclut que l'hostilité sous-entendue est plus dommageable que les manifestations indirectes ou l'objet même du conflit.

Johnston et ses collègues (1985) ont élaboré une typologie du conflit postdivorce sur un échantillon de 80 familles présentant de longues périodes d'hostilité et de conflit. Les auteurs relèvent des éléments de nature extrinsèque, relationnelle et intrapsychique qui enveniment le conflit. Au niveau extrinsèque, on retrouve les alliances et coalitions entre les membres de la famille et les personnes impliquées de près dans le dossier comme les avocats et les conseillers conjugaux ; on dénote la participation de la famille élargie qui confronte les pratiques parentales du parent

rejeté ; l'encouragement de professionnels du droit peuvent aussi envenimer le conflit par leur influence et leur acharnement à défendre leur client.

Cette étude a également retenu des éléments de nature relationnelle comme le recours à des confrontations de même nature que les parents utilisaient au cours de l'union : des disputes qui vont être alimentées par l'héritage d'événements vécus au cours du mariage ; l'attribution d'une identité différente et négative vers l'ex-conjoint, ce qui va permettre à l'individu de déplacer les motifs de sa souffrance ; enfin, le dernier élément de nature relationnel a trait à la perte du rêve anéanti et du portrait idéalisé que l'individu s'était fait du mariage. Par ailleurs, les auteurs ont trouvé des éléments de nature intrapsychique : des mécanismes de défense inconscients sont utilisés afin de conserver un semblant de stabilité émotionnelle, de sauver son amour-propre et de sauvegarder la preuve tangible de réussite des pratiques coparentales inscrite dans le mariage ; l'image idéalisée qu'il projette sur leur enfant devient aussi un point d'appui incontestable ; les troubles de personnalités et les désordres caractériels sont souvent observés chez ces individus.

Nelson (1989) a étudié pendant trois ans les niveaux d'hostilité de 121 familles selon les mesures de garde conjointe ou exclusive. Nelson retient trois critères de situations fortement conflictuelles qui sont : des sentiments intenses d'amertume, des litiges de nature récurrente et des incidents qui relèvent d'agressions verbale et/ou physique. L'auteure conclut que les mesures de garde conjointe exacerbent très souvent l'hostilité entre les parents et que les incidents de violence conjugale seraient une bonne prédiction pour mesurer le degré du conflit postdivorce. Dans la même foulée, Jonhston et Campbell (1993) proposent une autre typologie originale des conflits selon la gravité de la violence entre les ex-conjoints. Le but de cette étude visait à donner aux cliniciens un nouvel outil afin de mieux orienter leurs interventions. Cinq types de violence ont été retenus : les brutalités du mari faites de façon constante et épisodiques, les violences physiques amorcées par l'ex-conjointe, les violences de l'ex-conjoint en vue de contrôler la relation post-conjugale, les violences rencontrées dès le début de la séparation ou du divorce et les réactions psychotiques et

paranoïaques. L'étude a fait naître chez plusieurs professionnels des critiques sévères concernant la crainte que l'évaluation du conflit par le degré de violence vienne banaliser toute forme de violence qui, en principe, devrait justifier une surveillance des visites et le droit d'accès à l'enfant sans égard à sa gravité.

Jonhston (1993) entame une étude auprès de familles selon le style de communication. Selon l'auteure, trois ou quatre ans après le divorce, on retrouve trois styles majeurs de communication parentale selon le degré de conflit présent. Dans le premier style appelé « coopération coparentale », on dénote un haut degré de communication et un faible degré de conflit ; 29% des familles interrogées compose l'échantillon à l'étude. La deuxième forme de communication que Johnston nomme « relation coparentale désengagée », caractérise 41% de l'échantillon ; on retrouve un faible degré de communication et un faible degré de conflit. Enfin, dans le troisième style appelé « coparentalité conflictuelle », 24% de l'échantillon présente un faible degré de communication et un haut degré de conflit. L'auteur arrive à la conclusion que plus le style de communication est positif et ouvert, plus le degré de conflit sera faible tout comme dans le style de communication des ex-conjoints ayant une relation postdivorce de nature désengagée.

De leur côté, Garis et Barity (1994) ont élaboré une typologie des conflits post-rupture afin de bien évaluer et diriger les familles vers les modalités de garde les plus adéquates pour l'enfant. Ce modèle tient compte du degré de conflit entre les parents divorçants. Allant du conflit minime au conflit grave ; voici comment ces auteurs définissent les conflits post-rupture :

- . Le conflit minime fait référence à la coopération des parents ; ceux-ci parviennent à distinguer les besoins des enfants de leurs propres besoins ; ils sont capables de résoudre de façon rapide et adéquate les conflits et demeurent accessibles à l'autre parent sans ressentir de colère prolongée ou d'émotions négatives.
- . Le conflit léger rend compte de la présence de querelles occasionnelles et de dénigrement léger de l'autre parent en présence de l'enfant ; les enfants se font

quelque fois interroger concernant certains aspects de la vie de l'autre parent et à l'occasion, sont encouragés de prendre partie contre l'autre parent.

- . Le conflit modéré où on assiste à des accusations ouvertes mais sans violence physique ; des menaces de recourir au système judiciaire, du dénigrement régulier de l'autre parent, des acharnements fréquents pour que l'enfant prenne partie contre l'autre parent sont présents dans ce type de conflit.

- . Le conflit assez grave est présent lorsque le développement de l'enfant est relativement compromis ; on remarque des accusations graves, des allégations et des tentatives d'enlèvement ; des comportements violents sont observés comme des claquements de porte, des menaces de violence physique, des projections d'objets ; en présence de ce conflit, l'enfant devient aliéné.

- . Le conflit grave concerne la situation qui met en péril la santé psychologique et physique de l'enfant de façon imminente ; on assiste à des cas d'agression physique, d'abus sexuel et de négligence grave ; souvent, ces parents présentent des traits psychopathologiques graves et/ou font usage d'une consommation importante d'alcool et de drogues.

En 94, Johnston poursuit son étude et fait état de trois dimensions qui doivent être présentes simultanément lors de haut conflit post divorce. La première que Johnston nomme « domain dimension » tient compte de problèmes qui ont trait au support financier, à la séparation des biens, à la garde des enfants et à l'éducation des enfants. La seconde dimension fait référence à la dimension des tactiques ; ceci implique la difficulté des ex-conjoints à résoudre leurs différends, à la présence de violence psychologique et verbale, à des menaces ou à des agressions physiques ou à la nécessité de recourir à un juge ou à un médiateur pour régler les litiges. Enfin, la troisième dimension appelée la dimension des attitudes réfère au degré de sentiment négatif ressenti ou à l'hostilité dirigée vers l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe. L'auteure souligne la présence de dysfonctions émotionnelles et de désordres caractériels dans la problématique des hauts conflits post divorce. D'autres recherches ont tenté d'expliquer les causes sous-jacentes au conflit chronique postrupture sans pour autant l'inscrire dans une typologie. Selon ces auteurs, certains stressseurs sévères passés ou

présents limitent chez l'individu son fonctionnement quotidien ou diminuent ses capacités et son développement bio-psycho-social (Bloom-Feshbach & Bloom-Feshbach, 1987). Tremblay (1992) renforce cette théorie et compare des stressseurs agressifs tels une guerre, un viol, un incendie, à des stressseurs d'ordre déprivatif tels la carence relationnelle, l'isolement social et l'aliénation parentale. L'auteur arrive à la conclusion que ces derniers sont aussi dommageables sur le plan psychologique. Tremblay (1992) rapporte :

« La carence affective sera une longue période d'existence sans investissement positif, et dans le cas de la petite enfance, sans soutien d'objets internes permanents [...] dans le cas de la carence, cela va entraîner un défaut de structuration alors que dans le cas d'un bombardement, nous sommes face à une peur réelle mais transitoire. »⁹

Plus récemment, le domaine propre de la problématique de la séparation et du divorce intéresse de plus en plus les instances juridique, gouvernementale et socio-communautaire qui tentent de mettre sur pied des programmes utiles et adaptés aux familles en situation de contentieux familiaux. Ainsi, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont recommandé de réaliser des études afin d'élaborer des plans d'aménagement de tâches parentales pour les familles séparées et divorcées ayant des relations conflictuelles. En novembre 2001, un rapport intitulé « Dépistage et orientation des familles vivant une séparation ou un divorce fortement conflictuel »¹⁰ était déposé en vue d'apporter des aménagements quant aux droits de garde et de visite et sur les pensions alimentaires pour les enfants canadiens et québécois. Ce rapport propose aux parents divorcés des tâches parentales afin de réduire les conflits relatifs à la garde et aux droits d'accès et aux pensions alimentaires. L'étude présente deux tableaux comparatifs de familles faiblement conflictuelles et fortement conflictuelles (tableaux 2.1 et 2.2).

⁹ Tremblay, M. *L'adaptation humaine : un processus biopsychosocial à découvrir*. Ed. St-Martin, Montréal, 1992, p.257.

¹⁰ Ministère la Justice. 2001, op.cit, p.6.

Ces tableaux suggèrent des tâches parentales selon l'intensité des conflits entre les parents séparés ou divorcés.

Tableau 2.1 Familles faiblement conflictuelles, traits caractéristiques et plan d'aménagement des tâches parentales

Signes extérieurs	Plan d'aménagement des tâches parentales
<ul style="list-style-type: none"> • récurrence des disputes sur divers détails de l'activité quotidienne • recours d'amis ou de membres de la famille afin d'atténuer les conflits • recours aux avocats (dernier recours) • rareté des comparutions en justice • aucun antécédent pénal en rapport avec le différend relatif au droit de garde • aucun antécédent de violence 	<ul style="list-style-type: none"> • possibilité de partager les décisions ou de les prendre en commun • possibilité de répartir le temps passé auprès de l'un ou l'autre parent • le plan d'aménagement des tâches parentales offre de la souplesse • les parents sont capables de négocier sur les autres points
Caractéristiques individuelles et relationnelles	Recours à des ressources communautaires
<ul style="list-style-type: none"> • faculté de distinguer les besoins de l'enfant de ses propres besoins • faculté d'admettre l'importance de l'autre parent • les conflits sont résolus, les manifestations de colère rares • les émotions négatives sont maîtrisées rapidement • sagesse de ne pas dire certaines choses sous l'emprise de la colère • habitude de mettre l'enfant à l'abri des déchaînements de colère • le fonctionnement de l'enfant s'améliore après une période d'adaptation initiale • les deux parents sont capables d'accepter les différences • capacité à coopérer sur les questions ayant trait à l'enfant • résolution des problèmes personnels 	<ul style="list-style-type: none"> • services de médiation • consultations médico-sociales et entraide individuelle ou collective • programmes de pédagogie parentale

D'après Ministère la Justice. Dépistage rapide et orientation des familles vivant une séparation ou un divorce fortement conflictuel. 2001-FCY-7F., p.51

Tableau 2.2 Familles fortement conflictuelles, traits caractéristiques et plan d'aménagement des tâches parentales

Signes extérieurs	Plan d'aménagement des tâches parentales
<ul style="list-style-type: none"> • les antécédents pénaux • l'intervention d'organismes de protection de l'enfance • les multiples changements d'avocats • le nombre de fois où l'affaire est soumise à la justice • règlement long • la multiplicité des affidavits • les refus répétés de reconnaître les droits de visite 	<ul style="list-style-type: none"> • contacts minimum ou nuls • plan très détaillé avec peu de place aux aménagements décidés par les parents • vie régulière pour les enfants • décisions confiées à un seul parent • droits de visite limités ou exercés sous surveillance • communication par « registre des communications » • échange des enfants dans un lieu neutre
Caractéristiques individuelles et relationnelles	Recours à des ressources communautaires
<ul style="list-style-type: none"> • des antécédents au niveau de la santé mentale : dépression, colère, repliement sur soi et refus de communiquer • des antécédents de violence et de comportement abusif • une tendance à dénigrer l'autre parent • l'incapacité de distinguer les besoins des parents de ceux de l'enfant • une manière rigide et inflexible de concevoir les relations interpersonnelles et le développement de l'enfant • une grande méfiance • tendance à l'enchevêtrement • mauvais sens de la démarcation • beaucoup de rivalité • des agressions verbales et physiques entre parents • la tendance à impliquer les enfants • la manie de chercher à détourner l'enfant de l'autre parent 	<ul style="list-style-type: none"> • services chargés de veiller à la sécurité des enfants • consultation médico-sociales et thérapie pour aider les personnes à assumer leurs sentiments de colère et de perte • services d'aide aux personnes dans un état de dépendance • programmes de surveillance des droits de visite et des échanges

D'après Ministère la Justice. Dépistage rapide et orientation des familles vivant une séparation ou un divorce fortement conflictuel., Document de référence, 2001-FCY-7F., p.52

À notre connaissance, nous ne disposons d'aucune donnée disponible quant à l'évaluation de ces plans d'aménagement non plus des effets qu'ils ont apportés. Nous les attendons avec impatience.

2.2 La séparation et le divorce fortement conflictuels et le syndrome d'aliénation parentale : similitudes et oppositions

Depuis quelques années, on assiste à un débat fort intéressant auprès de professionnels du droit et de l'intervention sociale afin de préciser un terme clair et évocateur de la problématique des relations post divorce fortement conflictuelles. Le manque de clarté dans la définition et la spécificité des critères pour l'évaluer font en sorte qu'il est difficile pour les professionnels de s'arrimer à un modèle efficace de dépistage et d'orientation auprès de parents divorçants fortement divisés.

Ce tour d'horizon demeure incomplet sans évoquer le syndrome d'aliénation parentale. Gardner (1982), psychiatre pour enfants aux États-Unis, affirme que la grande majorité des enfants qui se disent victimes de violence sexuelle par un des parents après le divorce auraient subi un lavage de cerveau. L'auteur avance que les enfants ont été programmés par les parents rancuniers et irréconciliables, le plus souvent les mères. Gardner (1982) crée l'expression « syndrome d'aliénation du père ou de la mère » pour décrire la situation dans laquelle un enfant manifeste de fortes affinités pour l'un des parents et de la désaffection et de l'hostilité envers l'autre parent. D'autres auteurs se rallient à Gardner et utilisent le terme syndrome d'aliénation parentale dans l'évaluation et l'intervention auprès des personnes au prise avec de forts conflits post divorce (Cartwright 1993 ; Dunne et Hendrick, 1994 ; Goldwater, 1991 ; Lund, 1995 ; Palmer, 1988). Ceux-ci voient le désordre du syndrome d'aliénation parentale malgré le fait qu'il ne soit pas inscrit au registre du DSM IV.¹¹

¹¹ DSM IV. Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux.

D'autres auteurs tels Bone et Walsh (1999), soulignent que le diagnostic du syndrome d'aliénation parentale demeure un terme réservé aux professionnels de la santé mentale qui vont en Cour en tant que témoins experts et qu'on devrait en restreindre l'utilisation. En ce sens, Gardner (1982) réplique qu'un nouveau phénomène clinique exige plusieurs années de recherche et de publications avant d'être reconnu. Faller (1988) va plus loin dans ses critiques. Il analyse les travaux de Gardner sur le syndrome d'aliénation parentale en reprenant certaines données plus spécifiquement en ce qui a trait aux allégations d'abus sexuels d'enfants dans un contexte de séparation et de divorce. L'auteur conclut que Gardner n'avance aucune donnée pour confirmer l'existence du syndrome et des caractéristiques qu'il propose pour le définir.

En 1998, Gardner tente de raffiner la définition du SAP et le décrit comme étant un ensemble de symptômes qui, de façon consciente ou inconsciente, fait qu'un parent conditionne et programme son enfant à haïr l'autre parent suite à une rupture conjugale ou à un divorce. L'auteur relève de nombreuses caractéristiques chez l'enfant aliéné et le parent aliénant. Chez l'enfant, il mentionne :

- la peur de se mettre à dos le parent aimé
 - la vérification constante de l'exactitude de ses paroles auprès du parent
 - l'expression sous forme de litanies de critiques à l'endroit de l'autre parent sans affect approprié
 - l'absence d'expression de peine
 - la présence de critiques en général bénignes qui auraient été oubliées par d'autres enfants dans la famille
 - des rationalisations absurdes et frivoles
 - le rejet catégorique de la famille élargie sans sentiment de perte malgré cette absence de contact
 - l'absence de culpabilité en regard des sentiments du parent rejeté
- l'internalisation du rejet : c'est moi qui ne veut pas le voir, mon parent est d'accord avec mon choix, il me respecte

-l'absence d'ambivalence

-dans les cas les plus sévères, l'enfant devient une copie parfaite du parent aliénant.

Chez le parent aliénant, Gardner (1998) décrit les caractéristiques suivantes :

-ce parent est souvent fanatique et paranoïaque

-l'aliénation n'est qu'un aspect d'un désordre de personnalité important

-la rage ressentie s'exprime par tous les pores de la peau

-l'hostilité exprimée n'a pas de commune mesure avec la gravité des incidents

-il y a une colère persistante et déraisonnable

-l'ex-conjoint devient « une chose »

-le processus est graduel, constant, fait de destruction de l'image de l'autre parent

-il y a une absence complète d'ambivalence

-le parent aliénant ne répond à aucune logique, aucune confrontation avec la réalité

-il voit dans le meilleur intérêt de l'enfant le fait d'éliminer l'autre parent

-il se donne comme mission de faire respecter le choix de l'enfant parce que ce rejet est une preuve d'inadéquation de ce parent par l'enfant

2.3 La typologie du syndrome d'aliénation parentale d'après Gardner (1998)

Suite aux caractéristiques énumérées précédemment, Gardner propose une typologie du SAP qu'il décrit selon trois niveaux :

- Le syndrome d'aliénation parentale léger est le plus fréquent et le plus bénin. C'est une réaction d'adaptation au divorce où le parent aliénant n'a pas de problèmes psychiatriques. Il est conscient du meilleur intérêt de son enfant.
- Le SAP modéré résulte d'une perturbation du parent aliénant à la suite d'une situation de rejet. Le parent aliénant est encore conscient du meilleur intérêt de l'enfant mais son comportement peut être modifié inconsciemment par la rage.
- Le SAP sévère est moins fréquent mais le plus grave. Pour l'auteur, l'intervention s'impose. Le parent aliénant est inconscient du tort causé à son enfant. On découvre souvent plus tard qu'il souffre de troubles psychiatriques comme de la paranoïa, du fanatisme, de la compulsion. L'enfant participe activement aux désillusions du parent aliénant.

Pour renforcer sa théorie, Gardner (1998) mentionne que certains parents sont plus à risque que d'autres de développer le SAP. L'auteur décrit des situations comme des dysfonctions familiales au sein de la famille d'origine, des abus émotifs et physiques, une histoire d'abus sexuel, des facteurs socioculturels et politiques (mariage cosmopolite), des intérêts financiers en jeu et de la violence conjugale avant la séparation. Gardner (1998) présente des pistes d'intervention selon le niveau d'aliénation et préconise dans les cas légers et modérés, une thérapie familiale, du renforcement graduel et le maintien des contacts avec le parent aliéné en valorisant l'importance des deux parents. Dans les cas sévères, il est d'intérêt de renforcer toutes les parties impliquées afin de poser un jugement éclairé. L'auteur ajoute également qu'il faut isoler l'enfant du parent aliénant et assurer sa réintégration chez le parent aliéné par un juge de la Cour tout en assurant un soutien et un suivi serré afin de protéger l'enfant.

2.3.1 La théorie explicative du syndrome d'aliénation parentale : l'approche psychodynamique

Gardner et plusieurs auteurs de la même école s'inspirent du modèle médical et du cadre freudien pour définir la problématique du SAP (Gardner, 1998 ; Cartwright, 1993 ; Lund, 1995). Les symptômes familiaux sont vus comme un processus de projection provenant de conflits et de pertes non résolus. Pour bien comprendre le processus, les tenants de l'approche psychodynamique affirment que l'individu intériorise au niveau inconscient les perceptions de ses relations qu'il entretient avec le milieu. Vu sous cet angle, le comportement devient l'enjeu de forces intrapsychiques inconscientes par lequel une pathologie traduit l'expression de conflits intérieurs entre ces forces psychiques.

Dans la dynamique des transactions post-divorce, on retrouve souvent des formes de compétition ou de manœuvres visant à s'approprier l'affection de l'enfant. Cela peut se traduire par le peu de considération pour l'importance des visites avec l'autre

parent. On sera incapable de tolérer la présence de l'autre parent à des événements importants pour l'enfant. On pensera à un déménagement au loin sans tenir compte de l'enfant. Ces manipulations sont souvent les premiers indices d'une situation d'aliénation parentale en développement (Saposneck, 1983). Au début, Gardner (1992) parle de lavage de cerveau mais reconsidère sa position trop étroite. Plus tard, l'auteur tient compte du rôle que l'enfant va jouer dans la dynamique du SAP. Lorsque les manipulations impliquent des aspects affectifs, tels que laisser sous-entendre à l'enfant que l'autre parent ne nous aime pas ou qu'il nous a abandonnés, l'enfant devient insécure, remet en question sa relation avec l'autre parent et perd l'estime de lui-même. L'enfant s'approprie alors les désirs, les émotions et la haine du parent aliénant envers l'autre parent et les verbalise en ses propres mots. Le processus prend de l'ampleur, les fabulations sont souvent présentes et teintées d'un réalisme probant. C'est à ce moment que l'appellation du syndrome d'aliénation parentale sera avancée.

2.3.2 La théorie explicative de la séparation et du divorce fortement conflictuels : l'approche systémique

Depuis plusieurs années, la remise en question du schéma causal linéaire pour expliquer une psychopathologie s'est manifestée chez plusieurs auteurs. La séparation et le divorce fortement conflictuels n'ont pas échappé non plus à cet effort de comprendre l'individu dans son ensemble et d'intervenir sur la famille fortement conflictuelle.

Bateson (1980) et son équipe de Paolo Alto en Californie ont été les premiers à proposer une théorie écologique d'une psychopathologie connue, la psychose. Leur prémisse est celle où l'individu trop souvent pris au piège de doubles contraintes finit par adopter des comportements typiques de psychose. Et voilà que toute la science du comportement allait ébranler la conception trop réductionniste de la maladie mentale. Affranchis de la conception unidimensionnelle dans l'analyse psychopathologique, les chercheurs allaient désormais saisir l'individu et l'environnement simultanément, à

travers le prisme de la causalité circulaire. Une nouvelle épistémologie voyait le jour : la théorie générale des systèmes. En ce sens, le problème n'était plus défini comme une pathologie en tant que tel mais plutôt comme une dysfonction du système-individu.

2.3.3 Une définition de l'approche systémique

L'approche systémique s'est vue attribuée plusieurs définitions pour caractériser la notion de système. Nous retenons celle De Rosney (dans Pauzé, 1995) qui voit le système comme étant un ensemble d'éléments en interaction dynamique où chaque élément réagit sur sa cause.

Cette définition trouve son origine dans le matériel brut systémique des années 50. Aujourd'hui, l'approche systémique s'articule autour de deux axes d'intervention qui amènent les thérapeutes familiaux systémiques à définir le symptôme selon qu'ils adhèrent au modèle homéostatique ou au modèle évolutif. Le premier modèle reconnaît le symptôme du patient comme relevant d'une fonction homéostatique pour la famille, c'est-à-dire qu'il permet de maintenir un certain équilibre (Pauzé, 1995). Le modèle évolutif voit plutôt dans le symptôme du patient l'obligation pour la famille de modifier son fonctionnement : autrement dit, le symptôme s'articule autour d'une fonction de mise en crise pour la famille pour provoquer le changement (Pauzé, 1995).

2.3.4 L'individu : un système autonome dans un tout unifié

Afin de renforcer sa théorie selon laquelle l'individu peut être perçu comme un système autonome dans un tout unifié, Arnaud (dans Pauzé, 1995) et Bertalanffy (1973) décrivent l'organisme humain comme un système ouvert interagissant avec son environnement. Ce modèle le reconnaît aussi comme un sous-système d'un ensemble plus vaste, et plus encore, d'un ensemble de sous-systèmes plus restreints.

Pour appuyer cette théorie, les auteurs décrivent l'unicité de l'organisme humain en lui attribuant à la fois les caractéristiques de plasticité, de matérialité, d'énergie, de structure et de conscience. A partir plus spécifiquement de la notion de structure, ces éléments ont permis de construire l'individu à l'intérieur de différents stades. Pour ne nommer que celui-là, pensons ici aux stades psychoaffectifs d'Erickson. Ce développement chronologique des stades a contribué à l'étude de trois aspects particuliers du comportement : les comportement psychomoteur, intelligent et affectif.

Boislard (1983), dans un ouvrage imposant traitant de l'approche systémique renforce la notion de système-individu. Motivé par un souci de synthétisation conceptuelle vis-à-vis un modèle relativement complexe, l'auteur poursuit quatre objectifs. Le premier objectif explicite le cadre conceptuel de l'approche systémique en psychologie et le deuxième élabore un modèle système-individu.

Le troisième objectif s'attarde à vérifier s'il est effectivement possible de se référer au modèle systémique en psychopathologie pour comprendre un problème. En ce sens, Boislard analyse deux grands types de contrôle du système-individu : le contrôle par la cause et le contrôle par l'erreur, ce qui lui permet de traduire en langage systémique la symbiose pathologique mère/enfant.

Le quatrième objectif fait ressortir le rationnel qui sous-tend les grands principes d'intervention en psychothérapie systémique. L'étude de Boislard a enrichi la compréhension du comportement affectif en appliquant le modèle systémique à une forme de psychopathologie connue, la symbiose mère/enfant.

Plusieurs auteurs ont appliqué par la suite le modèle systémique aux types de fonctionnement familial, tels Ausloos et Segond (1986). Avant de définir les trois types de fonctionnement du système familial proposés par ces auteurs, nous devons vulgariser ce qu'on entend par homéostasie.

2.3.5 Le phénomène d'homéostasie pour comprendre le système familial

En thérapie familiale, le recours au phénomène d'homéostasie s'est révélé particulièrement fécond mais peu accessible à la portée de tous. Nous résumons certains ouvrages afin de vulgariser le concept et comprendre sa dynamique.

Jackson (in Ausloos, et Segond, 1986) fut un des premiers à appliquer la notion d'homéostasie à la famille. Il percevait le mécanisme comme étant un moyen par lequel les normes sont délimitées et renforcées. L'auteur ajoute que les comportements sont là pour délimiter les fluctuations d'autres comportements dans le domaine particulier où la norme s'applique. Dans des termes plus clairs, l'homéostasie se caractérise alors comme une résistance au changement. Les travaux entrepris auprès de familles de schizophrènes ont permis de confirmer l'hypothèse selon laquelle la famille, vue comme système, est gouvernée par des règles (Onnis, 1987). Cette proposition confirme donc le mécanisme d'homéostasie comme une tendance au non-changement.

En 1977, Le Moigne s'interroge sur le fait que dans certaines familles dites normales, il arrive qu'il se produise suffisamment de changements sans pour autant présenter trop de dommages. L'auteur avance deux questions : comment comprendre que les familles dites normales, réussissent à résoudre leurs problèmes en utilisant des solutions nouvelles ? Et comment concevoir que ces solutions nouvelles ne traduisent pas nécessairement une pathologie ? En poussant plus loin son raisonnement, Le Moigne (1977) se demande pourquoi, dans certaines situations, des familles changent au point que disparaissent les symptômes ?

Et voilà que s'engage le débat sur la reconnaissance du mécanisme d'homéostasie à partir de deux tendances, une tendance au maintien et une tendance au changement. L'analyse de ces deux tendances découle de la perception de l'équilibration homéostatique comme une tension entre ces deux tendances.

Pour confirmer son propos, Le Moigne (1977) expliquera qu'il faut séparer les notions de stabilité et de tendance au maintien, la première étant un résultat alors que la seconde est un moyen d'atteindre ce résultat.

C'est ici qu'entrent en scène les fonctions de rétroaction et de régulation. L'illustration de Lapointe (1992) explique ce phénomène:

« ...Lorsque la température d'une pièce s'abaisse, le thermostat l'enregistre et transmet cette information (rétroaction) au brûleur, lequel démarre, élève la température, ce que le thermostat constate en agissant à nouveau (rétroaction) sur le brûleur pour l'arrêter (régulation) et ainsi de suite. »¹²

Ainsi conçu, le phénomène de rétroaction se caractérise par deux tendances, celle de rétroaction positive et celle de rétroaction négative. La rétroaction est qualifiée de positive « lorsque l'écart entre les buts et les extrants s'accroît », et de négative, « si l'écart entre le but visé par un système et son extrant diminue » (Lapointe, 1992). Pour l'un, cela se traduit par la poursuite de nouveaux objectifs dans l'optique d'une évolution et d'un changement de finalité. Pour l'autre, c'est l'état d'équilibre qui prédomine, le système ayant pour seul but de préserver son identité. Cette fonction permet au système de rester stable.

Dans ce contexte, l'homéostasie s'appuie sur des modes de fonctionnement rigide, où la recherche de solutions nouvelles est par conséquent inexistante.

¹² Lapointe, J.J. L'approche systémique et la technologie de l'éducation. *Educateltechnologie : les fondements de la technologie éducative.*, vol 1, nu.1, Fév. 1992, p.10
<http://www.ulaval.ca/fac/ten/revenduc/html/vol1/nu1/apsyst.html>.

Pour comprendre le phénomène de la tendance au maintien et de la tendance au changement, nous reprenons textuellement l'exemple cité par Ausloos et Segond (1986).

« ..une famille paysanne dont les ressources économiques tendent à s'amenuiser parce que les produits qu'elle cultive sont de moins en moins demandés ou que leur production devient de plus en plus coûteuse, on risque de voir à un certain moment activé la tendance au changement. Ce sera le fils aîné qui proposera de rationaliser les cultures, où le père qui essayera d'autres produits, ou encore la mère qui commencera un petit élevage d'appoint, ou encore la fille qui partira à la ville pour diminuer les charges. Dans ce cas-là, la stabilité économique sera maintenue grâce aux changements, aux innovations, à l'utilisation du procédé d'essais et erreurs, aux rétroactions positives amplifiant la déviation par rapport à la norme...] [...une famille appartenant à une minorité culturelle ou religieuse se sent menacée dans son identité. La tendance au maintien pourra se traduire par le renforcement des croyances, l'accentuation des rituels, l'observation de plus en plus scrupuleuse des prescriptions. »¹³

Evidemment, ces deux familles auraient pu utiliser des comportements tout à fait contraires : la famille de paysans étant capable de maintenir les traditions sans nécessairement sombrer dans la déroute, et la famille appartenant à une minorité s'adaptant à un contexte culturel ou religieux différent sans sentir son identité menacée.

Par ces exemples, plusieurs auteurs en arrivent à la conclusion que ce n'est pas tant la tendance qui prévaut ici mais plutôt la modalité d'équilibration du système qui lui permet de garder une stabilité adéquate vis-à-vis du temps et des événements (Ausloos, 1981 ; Haley, 1969 ; Le Moigne, 1977). Haley (1969) expliquera qu'il n'existe pas de type de famille qui développe un type de patient, mais il se développe dans une famille, à un certain moment, un trouble suivi d'une intervention externe qui provoque un comportement symptomatique chez un ou plusieurs membres de la famille.

¹³ Ausloos, G. Segond, P. *Marginalité, système et famille : relectures sur l'approche systémique en travail social*. Institut d'études Sociales, Genève. 1986, p.193

2.3.6 Trois types de fonctionnement du système familial

Ce modèle intéressant a amené Ausloos et son collaborateur (1986) à définir trois types de fonctionnement du système familial : les systèmes familiaux à interactions flexibles, les systèmes familiaux à interactions rigides et enfin, les systèmes familiaux à interactions chaotiques. Voyons comment ces auteurs décrivent ces types de fonctionnement.

Le modèle à interactions flexibles est reconnu comme étant une famille normale puisqu'elle présente la particularité d'activer des mécanismes de tendance au maintien ou de tendance au changement selon la situation donnée. Ainsi, l'activation simultanée de ces deux mécanismes (rétroaction positive et rétroaction négative) se fera par le jeu des essais et erreurs. L'amplification ou la réduction de la déviation observée (rétroaction positive ou rétroaction négative) pour parvenir au but recherché sera assurée par la flexibilité de l'organisation, la souplesse des négociations et le respect des différences. En ce sens, l'homéostasie présente un caractère mouvant et malléable face à la situation.

Le deuxième type, le modèle à interactions rigides, a longuement été décrit en regard des études portant sur les familles psychotiques. La tendance au maintien (rétroaction négative) demeure constante à travers des règles et des comportements rigides et statiques. A l'âge adulte, la notion du potentiel pathogène au niveau de l'individuation va engendrer un défaut de structuration de l'identité. Les frontières deviennent imperméables, les relations sont fusionnelles et clivées. Dans cette perspective, l'indifférenciation devient impossible puisque les frontières de chacun des membres de la famille ne peuvent être totalement séparées. En d'autres mots, c'est l'immobilisme qui prévaut. La notion d'attachement passe ici par un processus d'identification à l'autre, sans distinction aucune.

Enfin, le troisième modèle rend compte de comportements anarchiques qui placent l'organisation familiale dans un contexte de confusion et d'imprévisibilité chaque fois qu'une situation est à négocier. La désorganisation qui s'en suit est amplifiée par

l'affluence des informations reçues et par une incohérence à traiter ces informations de façon à rétablir l'équilibre. Dans ce contexte, l'homéostasie est une suite de changements sans référence préalable, c'est la désorganisation qui règne.

En résumé, plusieurs auteurs ont tenté de proposer une typologie de la séparation et du divorce fortement conflictuels sans pour autant être arrivés à un consensus entre eux. Certains se sont concentrés sur la nature et les caractéristiques de la communication entre les parents divorcés ; d'autres auteurs se sont penchés sur les déterminants de l'hostilité interparentale ; certains se sont intéressés davantage à la présence de carences dans le développement biologique, psychologique et sociale des sujets d'étude et d'autres enfin ont plutôt étudié des composantes de nature relationnelle et psychique des ex-conjoints.

Par ailleurs, les théories explicatives que nous avons présentées ainsi que les trois types de fonctionnement familial trouvent leur utilité pour mieux comprendre la dynamique postdivorce.

Dans l'ensemble, les travaux de recherche et les écrits cliniques d'autres professionnels arrivent à la conclusion que certains des principes avancés par Gardner pour diagnostiquer le SAP sont erronés et que d'autres sont soutenus par une minorité de chercheurs seulement. Selon la revue de littérature, il est généralement admis que plusieurs critères du syndrome d'aliénation parentale s'apparentent étroitement à ceux de la séparation et du divorce fortement conflictuels, terme plus récent et mieux adapté au contexte socio-légal actuel. C'est sur cette notion que nous nous appuyons dans le cadre de notre travail.

Aux termes de cette recension des écrits, l'utilisation plus ou moins harmonisée des critères visant à repérer les séparations et divorces fortement conflictuelles contribue selon nous à renforcer les difficultés dans la proposition d'un modèle admis par les chercheurs et les intervenants sociaux. C'est à cette lacune que la présente étude désire répondre.

CHAPITRE III

LA DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Dans le présent chapitre, nous examinons la démarche méthodologique. Nous expliquons les démarches préliminaires effectuées et les considérations éthiques propre à la recherche. Par la suite, la présentation des approches objectiviste et constructiviste est amenée et le choix que nous avons privilégié pour l'analyse des données. Les objectifs de la recherche, la cueillette des données, l'échantillonnage, les critères de sélection, les procédures d'entrevue ainsi que les limites de l'étude sont successivement décrits.

3.1 Démarches préliminaires et considérations éthiques

Avant de travailler en pratique privée comme conseillère clinique pour un programme d'aide aux employés, la chercheure travaillait dans le cadre d'un projet subventionné par un programme gouvernemental pour l'aide aux familles dans une Maison de la famille de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Par la suite, elle s'y ait impliquée bénévolement pendant 2 ans. Après avoir été à la fois fascinée et interpellée par un cas de syndrome d'aliénation parentale lors d'une supervision auprès de parents séparés, la chercheure désirait faire un projet de recherche sur ce sujet. C'était en 1995. Nous avons dû attendre en 1997, à la première cohorte de maîtrise de l'UQAT, pour amorcer notre projet de recherche. La technique échantillonnage « boule de neige » a été utilisée pour répertorier des informateurs clés dans le but de demander leur collaboration et nous mettre en contact avec les intervenants qui gravitent autour de parents séparés ou divorcés dont les relations sont fortement conflictuelles. Nous désirions ouvrir sur plusieurs lieux d'intervention plutôt que sur un seul. En utilisant une procédure uniforme pour présenter notre projet de recherche, des entrevues téléphoniques ont été réalisées auprès de responsables et de coordonnateurs des CLSC de Rouyn-Noranda et de La Sarre, et de la Direction de la Protection de la Jeunesse

(section régionale) d'Amos. Des entretiens ont eu lieu avec deux spécialistes du domaine des conflits postrupture pour connaître leur expérience professionnelle, Mesdames Diane Germain et Lorraine Fillion, travailleuses sociales de formation et intervenantes auprès de parents séparés et divorcés au niveau du droit et de la médiation familiale dans la grande région de Montréal. Ces entretiens ont été pour nous révélateurs de la nécessité de poursuivre les recherches en matière de séparation et de divorce conflictuels.

Subséquentement, le directeur et la coordonnatrice de la Direction de la protection de la jeunesse de Val D'Or ont été contactés. Voici leurs réflexions :

Le directeur de la protection de la jeunesse:

« Nous devons prendre en considération le fait que nous avons quelques cas de SAP qui sont présentement actifs. Cela nous oblige à être extrêmement prudents dans l'approche de cette clientèle généralement hostile et en situation de crise aiguë. Le processus de médiation ayant échoué, ces couples se voient dans l'obligation d'aller en Cour pour régler leurs différends, souvent sur le dos des enfants, ce qui contribue largement à amplifier le conflit. À cet égard, ils sont peu enclins à partager leur vécu, voyant peut-être en chaque intervenant un possible adversaire dont l'approche serait de les déstabiliser dans leur lutte pour faire valoir leur droit ».

La coordonnatrice:

« Il faut reconnaître que les interventions se font dans un contexte multidisciplinaire, où les mêmes intervenants et bénévoles reviennent dans les mêmes dossiers ; c'est la nécessité de confidentialiser les dossiers pour le meilleur intérêt de l'enfant qui prévaut ici ». Celle-ci ajoute : « ces ex-conjoints se sentent souvent jugés, incompris et abusés par un système lourd et complexe dans « leur histoire » de conflit post-conjugal qu'ils jugent personnel et intime. Nous hésitons à vous référer les cas qui sont présentement en suivi ».

Ces deux personnes demandent tout de même de leur faire parvenir par écrit les objectifs de l'étude. La lettre (annexe C) a donc été envoyée et une réponse positive a été communiquée par entretien téléphonique quelques jours après. Un seul cas a été référé, soit une famille présentant un contexte sévère d'aliénation. L'étude de cas unique semblait satisfaire la chercheuse. Nous désirions scruter à la loupe le récit de vie de ce couple séparé depuis plus de deux ans aux prises avec des relations postconjugales fortement conflictuelles et qui exigeaient des passages répétitifs devant les tribunaux dans un contexte de droit d'accès aux enfants.

Après quelques entretiens avec notre directeur de recherche, il devenait évident que le cas unique était un problème à dépasser. Mais l'évidence était que le divorce fortement conflictuel et/ou le syndrome d'aliénation parentale demeure pour plusieurs raisons une problématique relativement complexe et difficile d'accès : parce qu'ils impliquent d'intervenir auprès de personnes qui sont dans la plupart des cas dans un contexte non volontaire d'intervention ; parce qu'il est difficile de trouver des sujets d'étude puisque cette population demeure restreinte en région ; parce qu'il est encore plus ardu de trouver des sujets acceptant de parler dans le contexte d'une recherche. Nous avons donc commencé ce mémoire sur les chapeaux de roues, en restant collé au récit de vie unique.

S'est présentée par la suite l'opportunité d'animer un groupe d'entraide auprès de personnes séparées et divorcées dans une Maison de la Famille de la région. Cela a permis de recruter deux autres personnes longtemps séparées mais dont les relations conflictuelles avec leur ex étaient encore manifestes. En présentant la recherche comme étant une façon de comprendre une nouvelle problématique afin d'aider les travailleurs sociaux à mieux orienter leurs interventions, ces personnes ont accepté de participer à l'étude. En cours de rédaction, des raisons professionnelles nous amènent à déménager dans la région de Montréal. L'occasion s'est alors présentée pour recruter trois autres sujets afin d'augmenter l'efficacité de cette recherche.

Toutes ces raisons expliquent donc l'écart entre l'enregistrement du premier et du dernier répondant.

3.1.1 L'approche objectiviste versus constructiviste : un choix à faire

Nous avons au départ entamé le travail sur le texte des trois premières entrevues en retenant l'approche de Paillé (1994) pour analyser le contenu des discours. Pour arriver à construire une théorie ancrée empiriquement, la démarche de Paillé propose six étapes distinctes allant de la codification à la formulation de la théorie elle-même. Paillé (1994) la définit comme étant une adaptation enrichie de la théorie empirique et inductive élaborée par Glaser et Strauss (dans Paillé, 1994). Elle constitue une forme d'analyse qualitative plutôt qu'une analyse de contenu qui amène le chercheur vers un acte de conceptualisation sur les éléments du monde empirique.

Au cours de cette démarche, nous avons patiemment et laborieusement travaillé sur les trois premiers textes en faisant les codifications et catégorisations. L'étape de catégorisation terminée, trois cent soixante douze (372) catégories sous forme de fiches numérotées ont été développées. De ce nombre, vingt neuf (29) catégories apparaissant les plus pertinentes ont été retenues pour fin d'analyse. Par la suite, les mises en relation et intégration de ces catégories nous ont amenés à l'avant dernière étape, celle de la modélisation. Cette avant dernière étape se définit comme étant la reproduction de la dynamique du phénomène analysé (Paillé, 1994). C'est à cette étape que le travail s'est arrêté.

À la suite du déménagement et avec l'encouragement de notre co-directeur de recherche basé à Montréal, un virage s'est imposé. Il est apparu plus pertinent en effet de nous déplacer de l'approche objectiviste vers celle du constructiviste proposée par Charmaz (2003). L'approche objectiviste suppose de suivre un ensemble systématique de méthodes qui mènent à découvrir la réalité et à construire une théorie provisoire pour commencer, vraie, testable et vérifiable par la suite, méthode que nous avons finalement remise en doute.

En nous arrimant à la méthode de Charmaz (2003), nous nous ancrions davantage dans les phénomènes plutôt que dans les données, ce qui permet au chercheur de s'imprégner des sentiments et expériences des sujets à l'étude tout en rendant dynamiques les données systématisées.

3.1.2 Les objectifs de la recherche

Dans la présente recherche, la méthodologie s'inscrit dans une démarche exploratoire et qualitative. Les objectifs de la recherche sont de trois ordres : acquérir des connaissances théoriques concernant la séparation et le divorce fortement conflictuels et le syndrome d'aliénation parentale ; identifier dans un contexte de séparation et de divorce fortement conflictuels les critères pouvant aider à mieux définir la problématique ; s'attarder à mieux comprendre les raisons qui font que les ex-parents présentent des relations enchevêtrées et fortement conflictuelles.

3.1.3 La cueillette de données

L'entretien semi-dirigé a été retenu comme instrument privilégié de collecte de données. Cette méthode fournit un modèle concret d'analyse tout en permettant l'émergence du vécu et du ressenti par le récit d'événements. De même, cette façon de faire permet au chercheur d'être en contact direct avec les expériences qui ont marqué l'individu de façon significative. L'utilisation de cette méthode s'inscrit dans un processus guidé par des questions ouvertes tout au long de l'entrevue. Nous nous sommes intéressés sur les expériences concernant leur adaptation, leur deuil et leur attachement suivant leur rupture conjugale.

Nous avons choisi cette méthode puisqu'elle permet non seulement de retirer des éléments de réflexion nuancée mais également parce qu'elle laisse parler le narrateur de façon ouverte, dans des mots qui lui sont familiers et dans l'ordre qu'il souhaite donner à son discours (Charmaz, 2003). Nous croyons que cette technique permet

d'atteindre avec plus de profondeur les thèmes abordés tout en respectant le cadre de référence du sujet.

Afin de donner à la narration un cadre relativement structuré, nous avons privilégié un schéma d'entretien (Annexe A). Ce schéma d'entretien couvre trois étapes, les antécédents familiaux, la séparation ou le divorce et la situation actuelle. C'est sous les thèmes de l'adaptation et du deuil post divorce et sur la notion d'attachement que nous désirons scruter plus à fond le phénomène des relations postconjugales fortement conflictuelles.

3.1.4 L'échantillonnage

L'échantillon se compose de six adultes, trois hommes et trois femmes. L'âge moyen des répondants se situe à 36 ans. La durée moyenne de la séparation chez nos sujets est de 4 ans et 2 mois. La durée des unions varie de 2 à 15 ans avec une moyenne qui se situe à 7,6 ans de vie commune. Les sujets d'étude étaient tous mariés ou conjoints de fait. Ils sont tous parents d'un ou de deux enfants âgés entre 1 et 15 ans. Certains de ces enfants sont nés d'une autre union. Concernant le statut actuel, 3 sujets sur 6 demeurent avec un autre partenaire. À la question intitulée « qui a pris la décision de se séparer », 3 sujets sur 6 ont rapporté avoir demandé la séparation, deux autres que la décision de séparation relève de l'ex et un dernier sujet révèle que la séparation découle d'un commun accord.

L'échantillonnage provenait de trois sources situées dans deux régions différentes : une personne référée par la Direction de la protection de la jeunesse et deux personnes dans le cadre d'un programme pour personnes séparées et divorcées d'une Maison de la Famille, tous de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que trois personnes recrutées après une psychothérapie en pratique privée dans la grande région de Montréal.

3.1.5 Les critères de sélection

Les individus sélectionnés devaient répondre à l'une des caractéristiques suivantes :

Personne séparée ou divorcée avec enfant et habitant seule ;

Personne séparée ou divorcée avec enfant cohabitant avec un nouveau conjoint ;

Personne séparée ou divorcée avec enfant sans égard aux modalités de garde et de droit d'accès. La personne pouvait avoir une garde exclusive, une garde partagée ou des droits d'accès supervisés ou non ;

Personnes ayant fait l'objet d'un suivi en médiation et/ou d'ordonnance de la Cour;

Toutes les personnes devaient être séparées ou divorcées depuis plus de deux ans. Le choix de cette période de temps se justifie par les recherches antérieures qui spécifient que la plupart des individus se rétablissent généralement des perturbations initiales de la rupture conjugale au cours des deux premières années (Germain, 1993 ; Kitson et Morgan, 1990).

3.1.6 Procédure d'entrevues

Sur une base volontaire, les six sujets ont été rencontrés individuellement à deux reprises. Ces rencontres totalisaient environ 3 heures pour chaque sujet. Nous croyons que le nombre de rencontres et le temps consacré à chaque entrevue étaient suffisants pour colliger les données pertinentes à l'étude. Afin d'augmenter l'efficacité des données, nous avons privilégié des personnes dont la situation demeurait fortement conflictuelle après 2 ans et plus de séparation ou de divorce.

Les entrevues ont été réalisées à trois endroits différents. La première entrevue s'est effectuée à la résidence du répondant. Il était impossible pour lui de venir à Rouyn-Noranda dans les locaux de l'UQAT parce qu'il demeurait en région, avait la garde de ses enfants cette semaine-là et des problèmes financiers majeurs, ce qui l'obligeait à restreindre ses déplacements. Les deux autres entrevues, soient celles des répondants du groupe d'entraide, ont été réalisées dans les locaux de l'UQAT. La chercheuse

disposait d'instruments d'enregistrement et d'un local insonorisé, ce qui facilitait la démarche. Concernant les trois répondants de la région de Montréal, les entrevues ont été effectuées à notre bureau en utilisant une procédure identique à celle décrite précédemment.

En début d'entrevue, la chercheuse exposait brièvement le but de la recherche et la procédure concernant le déroulement de l'entrevue. Les sujets devaient signer un formulaire de consentement (annexe B). L'interviewer indiquait la nature confidentielle des informations recueillies et signifiait au participant la possibilité de se retirer de la recherche en tout temps s'il tel était leur désir.

Chaque entrevue était enregistrée sur magnétocassette et sur chacune des cassettes était apposé un numéro de matricule correspondant au nom du participant. Les données personnelles permettant d'identifier chacun d'eux étaient conservées indépendamment des informations recueillies sur les enregistrements. Un pseudonyme était donné à chaque participant afin de faciliter le classement des données et la rédaction.

Par la suite, nous avons fait une lecture flottante des entrevues pour nous imprégner du discours de nos répondants. La mise en forme des entrevues a été faite à partir de la grille du schéma d'entretien. Ainsi, les entrevues étaient analysées et découpées pour les faire entrer dans la grille thématique.

3.1.7 Les limites de l'étude

Plusieurs limites portent à considérer les résultats de cette recherche avec prudence. Le nombre restreint de participants implique la nécessité de vérifier les données à plus grande échelle afin de rendre les résultats plus généralisables. Bien que nous reconnaissons cette lacune, nous pouvons tout de même penser que le nombre de répondants retenus peut ajouter aux connaissances en matière de divorce fortement conflictuel.

Par ailleurs, le recrutement des sujets pour réaliser la recherche a soulevé un vaste défi et entraîné beaucoup de complexité sur le plan méthodologique. En ce sens, nous avons dû répondre à plusieurs impératifs que nous n'avions pas prévus au départ. En premier lieu, le besoin d'aller rencontrer le premier répondant en milieu naturel a été une épreuve en soi. L'enregistrement a été une première source de difficulté. En enregistrant dans un milieu non insonorisé, il a été impossible pour nous de réduire les bruits de fond tels le passage des voitures, le bruit des enfants à la sortie de l'école, la sonnerie du téléphone. Cela a provoqué une perte de concentration, un brouillage au niveau de certaines informations et un ralentissement concernant la procédure d'enregistrement. Une plus grande uniformité dans les procédures d'enregistrement pourrait évacuer cette difficulté.

De plus, le fait de rétrécir notre champ d'analyse à l'individu plutôt qu'à toute la famille se justifiait par la commodité que ce champ impliquait. Puisque nous avons eu de la difficulté à recruter au niveau individuel, nous ne serions certainement pas parvenus à dénicher plusieurs familles fortement conflictuelles. Cette approche requiert la disponibilité de plusieurs répondants d'un même groupe familial, ce qui accentue, selon nous, la perte de sujets. Une première tentative avait d'ailleurs été amorcée en ce sens au tout début de la recherche mais nous nous sommes vite ravisés à cause de la difficulté que cette méthode représentait. En cela, nous avons retenu un seul répondant du couple référé par la Direction de la protection de la jeunesse.

Nous avons une autre limitation concernant le choix des répondants. La composition mixte de la population étudiée et l'étendue des âges limitent l'homogénéité du groupe. Ne pouvant affirmer la présence ou non de comorbidité, il demeure que cette lacune, s'il en est une, peut être dépassée en effectuant des recherches d'analyse comparative et d'analyse transversale.

De plus, pour rendre notre analyse plus rigoureuse, nous aurions pu faire la lecture de rapports d'évaluation et de suivis réalisés par les intervenants de la DPJ. Au niveau

principalement du premier objectif, cela aurait possiblement permis de recueillir davantage d'information. Bien que nous n'ayons pas insisté, nous aurions pu forcer un peu plus auprès de la DPJ. En ce qui a trait à la Maison de la Famille, il n'existe pas de rapport ou de note d'évolution puisque les organismes communautaires ne retiennent que les données générales. Nous relevons aussi un biais assez important puisque nous disposions d'avantage d'informations concernant les trois derniers répondants, plusieurs rencontres de psychothérapie ayant été réalisées avec eux auparavant.

En ce qui a trait à la procédure d'échantillonnage « boule de neige » pour entrer en contact avec des personnes-clés pouvant nous référer des sujets, nous aurions pu colliger les informations et les inclure dans la recherche. Ces personnes ont été généreuses de leur partage d'expérience. Il a semblé à l'époque que l'utilisation de leurs informations pouvait apporter un certain filtrage puisque l'entrevue téléphonique ne permet pas de tout retenir. La chercheuse prenait les notes selon l'intérêt qu'elle leur attribuait et sans respecter aucune méthode rigoureuse.

L'utilisation des institutions juridiques qui gravitent autour des familles fortement conflictuelles aurait été aussi une façon d'augmenter l'efficacité de cette recherche. Il aurait été intéressant en effet d'analyser les documents juridiques et faire des comparaisons avec la recension des écrits. Nous avons tenté de le faire mais sans succès. Nous espérons que notre recherche pourrait être un prélude à une étude beaucoup plus élaborée tant sur le plan juridique, social, clinique et communautaire. Le Rapport intitulé « Dépistage rapide et orientation des familles vivant une séparation ou un divorce fortement conflictuel » s'en approche à la différence qu'il traite de la composante de l'adaptation sans traiter celles du deuil et de la notion d'attachement.

Enfin, l'écart entre le premier et le dernier répondant apporte certainement une autre limitation à l'étude. Il a été difficile en effet d'harmoniser les étapes de la recherche puisqu'il y a eu une assez longue coupure entre l'enregistrement du premier et du

dernier répondant. Des impératifs d'ordre personnel sur lesquels nous n'avons aucun contrôle expliquent cet écart.

Chapitre IV

Analyse des résultats

La présentation des résultats de l'analyse des données s'articule autour des grands thèmes à l'étude, soit l'adaptation, le deuil et l'attachement. Ces thèmes sont abordés à partir de catégories qui nous sont apparues les plus pertinentes selon les phénomènes étudiés. Nous regardons en premier lieu l'adaptation postdivorce et les problèmes de nature interne et externe propre aux données recueillies. Nous discutons du processus de deuil et de la notion d'attachement. Nous terminons par les données qui ont trait aux antécédents familiaux et aux événements qui ont marqué l'histoire familial de nos répondants.

4.1 L'adaptation suivant une séparation ou un divorce

L'adaptation postrupture est reprise ici en tenant compte de plusieurs notions relevées dans la documentation. Bien qu'il y ait peu de consensus en ce qui a trait aux catégorisations qui permettent une définition admise par les auteurs, nous retenons la présence de problèmes de nature interne et externe. Selon nous, ces problèmes englobent les principales catégorisations repérées dans les écrits. Nous utilisons ces termes dans le simple but de regrouper les données. Les problèmes de nature interne sont vus comme étant ceux qui regardent la nature intrinsèque de l'individu. Les problèmes de nature externe font état de difficultés sur le plan relationnel et social.

4.1.1 Les problèmes de nature interne

Tous les participants soulignent ressentir toujours des sentiments négatifs relatifs à leur séparation. Ils attribuent leur difficulté d'adaptation au fait qu'ils ne soient pas capables de passer à autre chose. Souvent, ils se comparent aux autres et s'interrogent sur leur capacité d'assumer leur séparation. Plusieurs ont décrit des sentiments de colère, de frustration, de tristesse et de solitude. Des problèmes au niveau de l'estime de soi et de confiance en soi sont également présents. Certains expliquent leur

difficulté à s'adapter comme étant une vraie détresse émotionnelle. D'autres enfin parlent de sentiment d'impuissance et d'insécurité.

4.1.2 La colère et la frustration

Plusieurs répondants soulignent ressentir encore des sentiments de colère et de frustration. Un répondant évoque une comparaison entre lui et les autres. Il reconnaît les autres comme ayant une capacité d'adaptation plus grande que la sienne et généralise cette difficulté. Il présente une alternance dans ses sentiments de tristesse et de colère. Selon la revue de littérature, cette alternance dans les sentiments vécus par la personne séparée ou divorcée est souvent observée.

« J'comprends pas pourquoi je ressens tant de colère, y'en a qui s'en sorte ben plus facilement mais moi, c'est toujours compliqué, des fois j'suis triste, des fois j'suis en maudit contre elle. » (Yvan)

« On dirait que j'suis toujours frustrée (...) depuis tout ce temps-là, ça travaille toujours cette séparation là, et y faut que j'travaille sur moi tout le temps, sinon ça passe pas (...) j'comprends pourquoi j'suis toujours angoissée, mal dans ma peau pis que j'fais des crises de panique . » (Laura)

Certains perçoivent cette colère normale et dans certains cas « naturelle ». Deux répondants ont en effet souligné la tendance à ressentir de la colère peu importe la gravité des événements.

« On dirait que quand je rencontre des difficultés, je n'ai pas de forces intérieures et je me fâche. Avec la séparation, c'est pareil. Je suis comme vide. C'est quelque chose qui arrive souvent dans la vie, ça fait parti de la vie mais moi, on dirait que tout ça, ça me désarme, alors je pique des crises, je me mets en colère, on dirait que j'suis toujours comme ça. » (Yvan)

« Moi, j'suis un peu particulier. Quand j'suis en colère pour quelque chose, ça dure et ça dure. Chez nous c'était comme ça, j'ai grandi là-dans. J'ai l'habitude d'extérioriser mes sentiments, j'suis pas très patient, ça fait que la séparation, c'est normal dans mon cas d'être en maudit tout le temps. J'suis aussi un p'tit boudeur de nature » (Pierre)

Une répondante nous confie toutefois que ça s'atténue progressivement.

« J'sens que c'est moins pire depuis mars dernier. J'ai dû me parler parce que ça n'avait pas de bon sens. On peut pas être tout le temps comme ça, c'est pas vivable. Ça me vidait mes énergies pis j'étais pu capable de fonctionner comme il faut. J'ai dû travailler fort sur moi parce que ça se change pas facilement. » (Myriam)

4.1.3 Le sentiment de tristesse

La revue de littérature mentionne l'état de tristesse comme faisant partie inhérente au processus d'adaptation post divorce. Selon que la personne ait demandé ou non la séparation, le sentiment de tristesse est exprimé par tous les répondants. Certains le qualifient comme étant toujours présent et d'autres comme moins ressenti.

« Depuis que je suis séparée, on dirait que les choses ne sont plus comme avant même si ça fait déjà longtemps. On dirait que je suis restée triste ou quelque chose comme ça. Faut dire que la séparation a impliqué un paquet de changements dans ma vie. Quand on a beaucoup de choses à mener de front, c'est pas facile. Je peux pas dire que je ne m'en suis pas sortie mais c'est jamais revenu comme avant. J'suis dans une sorte de peine qui finit plus. » (Claudine)

« On peux pas dire que c'est aussi fort qu'avant. J'réussis maintenant à m'amuser, j'ai plus envie de rencontrer du monde qu'avant. La tristesse est moins là, des fois elle revient un peu mais bon, j'imagine que c'est normal. » (Pierre)

4.1.4 La solitude

Une répondante a fait mention d'un sentiment de solitude et une autre l'a à peine effleuré. La première attribue sa solitude au fait qu'elle n'a pas refait sa vie. Elle explique son célibat par la difficulté de rencontrer des gens et son manque d'intérêt. L'autre répondant, bien qu'il n'ait pas développé longtemps sur ce sujet a tout de même décrit brièvement ce qu'il ressent.

« C'est pas facile d'être toute seule. J'aimerais bien ravoir un homme dans ma vie mais j'ai pas envie de le rencontrer dans des endroits « so so ». Moi, j'ai une tête et si je décide de refaire ma vie, il va falloir qu'il soit correct. En attendant, il faut que j'passe

le temps et souvent je m'ennuie. J'ai de la misère vraiment à passer le temps, c'est comme si pas grand monde m'intéresse, pis pas grand-chose non plus. » (Myriam)

« On dirait que même si je suis avec du monde, je me sens seul quand même. Des fois, la solitude, ça m'pèse. » (Yvan)

Laura nous confie également son sentiment de solitude. Elle se dit solitaire de nature. Elle a une tendance à se refermer quand elle vit des choses difficiles et se retranche dans ses quartiers jusqu'à ce que la poussière soit retombée. Elle se décrit comme étant assez discrète et que cette attitude l'empêche d'aller chercher de l'aide lorsqu'elle en a besoin.

« Je ne suis pas à l'aise avec le monde. Il y a des fois où je suis pas bien. J'aime mieux être toute seule dans mon coin. J'ai l'impression que je dérange. Je n'ai rien à dire, rien à confier, je me dis que ça va passer, (...) c'est peut-être pour ça que ça avance pas. » (Laura)

4.1.5 L'estime de soi et la confiance en soi

Plusieurs participants (n=4) nous exposent leur manque d'estime de soi et de confiance en soi. Une participante nous confie le peu d'estime de soi qu'elle disait ressentir durant son enfance et que son divorce n'a pas amélioré les choses. Elle se décrit comme étant mal dans sa peau et n'aime pas son physique.

« Quand j'étais jeune, j'étais grande et mince et j'avais l'impression que mes membres ne suivaient pas (...) j'ai resté avec ça dans la tête et je me suis jamais vraiment aimée. » (Claudine)

« Ben, j'étais trop blanche pis tout le monde disait tout le temps à l'école « tu as l'air malade » (...) « Tu sais, je me faisais agacer tout le temps pis à un moment donné, je me suis comme... rebellée. » (Myriam)

Concernant la confiance en soi, une répondante la met en lien avec sa timidité.

« La confiance en moi, pour ça on repassera. Chaque fois que j'ai besoin de prendre une décision, c'est l'enfer...pas de confiance du tout. Même que y a des situations qui me font paniquer en masse. C'est certain que dans des choses que je suis habituée, c'est plus facile mais si j'ai quelque chose de nouveau à faire, là c'est l'enfer. Mon ex disait

souvent que j'avais un problème. Je pense qu'il avait raison. J'aime mieux des fois rien faire plutôt que ressentir ces malaises-là. Le fait d'être séparée, je pense que j'ai perdu confiance parce que j'avais misé beaucoup sur l'union avec lui, (...) moi une vie de couple en principe, c'est supposé d'être pour la vie, je vois ça comme un échec pis j'ai de la misère à m'en remettre de ça, je m'aime plus.» (Laura)

L'échec de la relation conjugale entraîne chez Laura une dévalorisation au niveau personnel. Son sentiment de malaise affecte l'essence même de son estime de soi.

4.1.6 La détresse émotionnelle

Deux répondants disent avoir ressenti ou ressentent encore une détresse importante. Ils expliquent cette détresse parce qu'ils se sentent souvent seuls à régler leurs problèmes et que cela les replonge dans leurs difficultés à gérer la situation. La première répondante présente un problème au niveau de son affirmation personnelle. Le deuxième répondant présente une détresse importante et nous confie avoir pensé au suicide. Il dit que rien ne va bien et il a l'impression qu'il ne peut pas s'en sortir.

« J'me sens toujours fragile, très fragile. Si j'me fais taper sur la tête, je dis rien. On dirait que j'ai appris à être comme ça depuis que je suis toute jeune, pas d'affirmation, pas du tout. » (Laura)

« J'ai fait deux tentatives de suicide au cours des deux dernières années, j'voulais en finir, souvent, on dirait qu'suis aussi poigné qu'avant dans mes affaires, y a rien qui avance. » (Martin)

4.1.7 Les problèmes psychologiques

Les écrits portant sur les familles fortement conflictuelles postdivorce mentionnent des problèmes de nature psychologique ou psychiatrique. Ces problèmes font référence à la dépression, une tendance à la victimisation et au repliement sur soi, à des difficultés au niveau des relations sociales, à des manifestations de trouble de personnalité et à l'inaptitude à gérer la colère et la frustration. Un répondant souligne avoir un problème de compulsion concernant l'argent. Dans ses propos, nous retenons qu'il a déjà consulté pour ce genre de problème sans préciser toutefois la nature de l'aide apportée. Yvan parle de sa problématique

au présent, ce qui laisse sous-entendre que son problème n'est toujours pas réglé. Il le met en lien avec la précocité de son développement et semble attribuer la problématique à sa personnalité.

« Moi, j'ai toujours eu un problème (...) le psy avait dit que c'est un problème d'obsession- compulsions. J'suis pas capable de me garder d'argent dans les poches, je dépense tout, j'suis toujours à la dernière cent. Quand j'suis en maudit, j'passe ma rage là-dans. Ça m'fait du bien. Le plus loin que j'me rappelle, j'suis comme ça. » (Yvan)

Une répondante décrit également un problème psychologique majeur. Elle signale faire des crises de panique et que ces crises durent depuis de nombreuses années. Un sentiment de peur de la mort se dégage de ses propos. Laura ajoute que ces crises ont commencé peu avant la naissance de sa fille. On ne peut mettre en relation cette information avec la peur des responsabilités inhérentes à la naissance d'un enfant et à son éducation. Toutefois, il semble y avoir une transmission générationnelle du trouble de panique puisque Laura nous confie la présence du même trouble chez son père. Selon ce qu'elle dit, des tests ont été effectués afin de confirmer ou non la présence de problème de nature cardiaque.

« J'ai un passé de...Je fais des crises de panique, j'ai vraiment peur de mourir. J'ai peur de faire une crise de cœur. Ils ont beau me dire que j'ai rien. Ça fait 17 ou 18 ans que j'en fais tout comme mon père en fait (...) pas longtemps avant que ma fille vienne au monde, c'est là que ça commencé . » (Laura)

4.1.8 La grossesse précoce

Nous incluons dans cette section un aspect important à considérer et le mettons en lien avec un problème au niveau de la maturité et/ou de problèmes affectifs. Il est apparu en effet très surprenant d'apprendre que les trois répondantes relatent leur grossesse non planifiée à un jeune âge. Dans les trois cas, nos répondantes ont tout de même décidé de garder l'enfant. La première répondante n'était pas prête à devenir mère. Elle n'avait pas planifié la grossesse mais dit avec un certain détachement qu'elle désirait garder l'enfant.

« Des enfants, j'en voulais pas vraiment, J'sentais qu'on s'aimait pas beaucoup mais j'pensais que ça s'passait comme ça pour tout l'monde. Ça été une surprise mais bon, j'avais pas de méthode, (...) j'me suis dit ...j'vais l'garder. » (Myriam)

De son côté, Claudine avoue avoir eu un comportement impulsif. Elle confie avoir eu une relation sexuelle non-protégée avec un gars qu'elle connaissait très peu. Elle décide tout de même de garder l'enfant. Dans le même ordre d'idée, Laura tombe enceinte de façon précoce mais contrairement à Claudine, elle explique avoir utilisé une méthode contraceptive pour éviter une grossesse. Toutefois, des problèmes de nature physiologique l'oblige à arrêter la pilule et elle se retrouve enceinte sans avoir planifié cette grossesse.

« J'ai connu un gars et nous sommes allés au lit le même soir. J'suis tombée enceinte de lui. Alors, Chantale est née de père inconnu. » (Claudine)

« ...pis j'suis tombée enceinte, j'voulais pas non plus. C'est arrivé comme ça. J'avais arrêté de prendre la pilule parce que j'avais des problèmes. Ça c'était pas voulu. Quand je l'ai appris, je pleurais au téléphone (...) j'ai eu une grossesse à reculons pis j'ai eu un accouchement de fou .» (Laura)

Un répondant mentionne aussi que sa petite amie est devenue enceinte alors que tous deux n'avaient pas planifié la grossesse. Il considère toutefois que leur cohabitation n'est pas imputable à la grossesse mais bien à la relation profonde qui existait entre-eux.

« (...) faut dire que j'aimais tellement cette fille. On n'a pas vraiment fait attention, elle est devenue enceinte, on a paniqué au début, après on était content parce que nos parents étaient aussi contents que nous. C'est parce qu'ils se sont rendus compte que moi et elle c'était fort, qu'on se laisserait pas et qu'on ferait des bons parents pour le bébé même si on était assez jeunes. » (Yvan)

4.2 Les problèmes de nature externe

Cette présentation couvre deux sections : les relations au niveau des rôles parentaux, les attributions de responsabilité et de blâme.

4.2.1 Les relations au niveau des rôles

Les difficultés au niveau des rôles parentaux sont exprimées par cinq de nos répondants. Trois participants ont signifié que les enfants n'aident pas à leur adaptation. L'échange des enfants durant le weekend et/ou les achats à faire pour respecter les ententes « d'entretien » de l'enfant amènent une difficulté supplémentaire.

« J'ai pas le choix, y faut qu'on s'parle, les enfants sont pas encore très vieux, on doit s'parler le vendredi soir pis s'ils ont besoin de quelque chose comme des vêtements pis que moi j'suis pas d'accord, je dois l'appeler, négocier avec lui (...) ça nous fait retomber dans toutes sortes d'autres affaires pis ça m'aide pas . » (Claudine)

Un participant signifie que ce sont les enfants qui écopent parce que les parents ne sont pas capables de s'entendre à l'amiable et que les difficultés d'adaptation après plusieurs années le rendent encore plus déprimé et incapable de remplir pleinement son rôle parental.

« Les enfants mangent ça dur (...) c'est eux qui doivent constamment s'habituer à nos difficultés, des fois, j'suis pas toute là, j' imagine qu'ils s'en ressentent, des fois, y sont pas des cadeaux (...) quand c'est compliqué avec mon ex, y sont plus dérangés, j'ai remarqué ça et moi, j'ai de la misère à suivre » (Martin)

4.2.2 Les attributions de responsabilité et de blâme

Les recherches tendent à confirmer la présence de difficultés quant aux attributions de responsabilité et de blâme adressés à l'ex-partenaire. Dans l'analyse des données, toutes les personnes (n=6) conçoivent une part substantielle de responsabilité et de blâme attribués à leur ex-conjoint concernant leur adaptation difficile et prolongée. Certains se sentent harcelés, d'autres sont peu étonnés de la manière dont leur ex se conduit.

« Il arrête pas de me harceler, de me demander de l'aider dans toutes sortes de situations comme l'argent (...) j'ai d'la misère à l'suivre, c'est de sa faute si j'ai pas encore coupé les ponts » (Laura)

« Il avait dit que ce serait facile. Y fait exprès pour que je ne l'oublie pas. Il abuse de la situation. » (Myriam)

« Ça me surprend pas avec elle, elle était comme ça avant, elle a pas changé, toujours pour venir te chercher (...) si c'est pas elle qui a le dernier mot, ça marche pas, comment veux-tu que je m'en sorte avec elle. » (Pierre)

Deux personnes nuancent toutefois leurs propos et s'attribuent une part de responsabilité concernant leur difficulté à mettre leur limite. Cette nuance est primordiale puisqu'elle implique d'une part un sentiment de responsabilité et d'autre part un sentiment de victimisation. Claudine se réfère à son incapacité de mettre ses limites ce qui l'empêche de régler ses problèmes et de passer à autres choses. Pour sa part, Yvan fait mention d'une certaine responsabilité quant à sa difficulté de s'affirmer face à son ex.

« Y sait que j'suis pas capable de lui dire non, j'aurais dû apprendre mais j'ai cette faiblesse (...) j'imagine que si j'étais capable, je me serais déjà adaptée pis j'aurais pas tous ces problèmes. » (Claudine)

« Moi, j'suis pas comme ma cousine qui a divorcé l'année passée, elle, elle a mis ses limites pis maintenant, elle a tout réglé même avec trois enfants (...) moi, si j'ai d'là misère, c'est un peu de ma faute, j'm'affirme pas, ça fait que j'cours après. » (Yvan)

Un répondant attribue le blâme à son ex-conjointe en disant qu'il y a et qu'il y a toujours eu beaucoup de rivalité entre eux. Il souligne d'ailleurs avoir déjà été en thérapie de couple pour régler ce problème, qu'il pensait que ça sauverait leur couple mais que finalement la séparation est devenue inévitable. Ce répondant mentionne une explication multifactorielle pour les blâmes attribués à son ex-conjointe. Il décrit sa relation avec son ex comme ayant été souvent conflictuelle, que ça sautait souvent entre lui et elle concernant des détails qui n'avaient pas vraiment d'importance. La rivalité avant et après la séparation est d'ailleurs mentionnée dans les écrits traitant des relations fortement conflictuelles.

« Si elle faisait ce qu'il fallait aussi, on n'en serait pas rendu là. Elle prend son rôle de mère à la légère, sort souvent, dépense beaucoup. Elle a des amis qui l'entraînent. Elle a toujours un sale caractère, elle est enragée tout le temps avec moi mais moi, il me semble que j'fais ce qui faut pour que ça aille bien. On peut jamais régler avec elle, (...) »

on est allé consulter avant, oui on se chicanait pour des niaiseries, (...) Il y a des matins où elle reste couché, les enfants s'organisent tout seul, moi j'aime pas ça. Par contre, j'y donne aucune chance. Toute ce qu'elle fait de pas correct, j'y rentre dedans. Je l'engueule au bout, je veux la faire payer. » (Martin)

Ce répondant rapporte la notion de provocation relative à la décision de son ex de se séparer et un sentiment fort de vengeance envers son ex-conjointe.

« Elle voulait avoir son chèque au mois de septembre plutôt que d'attendre en octobre, elle savait très bien que le mois d'octobre était pour moi la période idéale puisque mes ajustements de payes étaient accumulés et tout bien arrangés. Mais non, elle était pas capable d'attendre, elle voulait me faire « chier » tout est de sa faute si ça marché tout croche. » (Martin)

Deux répondants présentent un sentiment de méfiance envers leur ex-conjoint. Ils attribuent ce sentiment au fait que l'autre ait mis peu d'effort afin de faciliter leur relation postconjugale.

« Maintenant, je l'a trustee pu. J'ai fait tout ce que je pouvais, et maintenant, des fois, elle essaye de me dire qu'elle va faire attention, de lui faire confiance, y'en ai pas question, (...) j'ai bien essayé mais trop tard, j'laisse rien passer. » (Pierre)

« Moi, j'suis le genre ou j'me fie à personne, c'est mieux comme ça et je fais pareil pour lui. J'suis méfiant avec lui, je peux pas me fier à lui pour rien rien. » (Claudine)

Une notion est revenue en lien avec les attributions de blâme adressées à l'ex-partenaire.

Deux répondants ont signifié l'infidélité de la part de leur ex au cours de l'union. Ils considèrent que ce comportement a largement détérioré la relation et qu'il peut être la source de leurs conflits postconjugaux.

« J'ai compris qu'il se passait quelque chose de bizarre, je sentais quelque chose. A un moment donné, il y avait une voiture bleue qui se promenait souvent en avant de la maison pis elle ralentissait, (...) je l'ai mis au pied du mur, je lui ai demandé « écoute don, as-tu une blonde toi, oui ou non ? ». Il répond en hésitant, « ben, heu heu, ben ça se peut, y va falloir qu'on s'parle maintenant. » Après, ça été l'enfer, je te dis, l'enfer. » (Myriam)

« Madame sortait pis sortait, Je me demandais ben qu'est-ce qu'a faisait. Un soir, c'était l'été, y faisait beau, les enfants dormaient comme des bûches, (...) j'en ai profité

*pour aller voir ou elle se tenait, elle me disait qu'elle allait chez des amies, (...) on restait dans une petite ville, c'était facile, (...) mais non, ça sortait toutes ensemble dans les bars, pas étonnant qu'elle s'est essayé avec un autre, qu'elle a couché avec, quand tu cours après, (...) Ses amies, elle avait des amies qui se tenaient avec elle, des mauvaises personnes qui l'influençaient, qui lui rentraient des mauvaises idées dans la tête. »
(Martin)*

Cette déclaration amène Martin à rationaliser l'infidélité de sa conjointe. Il déclare qu'il peut y avoir deux façons d'interpréter l'infidélité d'une personne, selon le physique et le mental.

« Pour moi, la fidélité dans le couple, c'était super important. Surtout du côté de l'esprit, c'est important d'être honnête avec l'autre, c'est ce qui est le plus important, (...) tu peux avoir un trip d'un soir avec quelqu'un, c'est pas si grave au fond, ça veut pas dire que tu veux passer ta vie avec elle. Tu peux faire l'amour avec elle et penser en même temps à un autre. Ça, j'appelle ça être vraiment infidèle du côté de l'esprit, (...) je pense qu'il y a une différence entre l'amour physique et l'amour de l'esprit, on pourrait presque appeler ça de l'amour spirituel, je parle pas de la dimension de l'église mais plutôt de la dimension du cœur, de l'âme, enfin, tout ce qui est profond, (...) le physique, c'est pas si important que ça. »

À la suite de cet exposé, nous avons voulu comprendre les raisons qui poussaient Martin à rationaliser cet événement. Au cours de l'entretien, nous avons tenté de faire clarifier ce point de vue et avons demandé si le fait de prendre pour acquis que l'infidélité de son ex au cours de leur union n'est pas si grave parce que c'est de l'infidélité physique et par conséquent, qu'il accepte cette infidélité selon sa propre philosophie, voici ce qu'il nous répond :

« Ben, j'veux dire, qu'en principe c'est pas si grave, moi aussi j'ai sauté une autre femme, c'était pas si grave, la preuve, je suis revenu avec elle pour un bout de temps. Mais de toute façon, après que j'ai su ça, je l'ai harcelée à cause de ça. Elle, elle voulait pu en entendre parler pis en plus, elle me disait qu'elle me pardonnait mais moi, j'arrêtais pas de penser à ça, après, c'est là que tout a déboulé. »(Martin)

Lorsqu'il avait répondu précédemment à la question « qui voyez-vous responsable de la séparation », Martin avait mentionné à la toute fin de son exposé qu'il désirait la faire payer. Il aurait été intéressant de poursuivre le dialogue pour faire clarifier cette déclaration. Nous

restons sur notre appétit et avec un certain questionnement, à savoir qu'est-ce qu'il désirait lui faire payer.

« (...) je lui ai donné les plus belles années de ma vie et en retour, elle me sacre là, elle avait seulement à passer par-dessus mes petits problèmes. J'ai toujours trouvé qu'elle était impatiente à mon égard, qu'elle comprenait pas ce que je vivais, (...) c'est pas moi à blâmer là-dans. » (Yvan)

Ceci entre en contradiction avec les propos tenus précédemment. Yvan soutient que ce n'est pas lui qui est à blâmer et plus haut il déclare qu'il aurait dû s'affirmer, que c'est un peu de sa faute.

4.3 Le deuil

Pour bien faire comprendre cette notion, nous avons expliqué à nos répondants que la rupture conjugale s'apparente au processus du deuil. Cette hypothèse est supportée par plusieurs ouvrages qui traitent du deuil consécutif à une rupture conjugale. Bien que plusieurs thèmes du processus de deuil suivant une rupture conjugale s'apparentent à ceux de l'adaptation post divorce, nous présentons ici les données recueillies. Dans notre discours, nous avons présenté les étapes du deuil selon cinq phases. Ces cinq phases ramassent en quelque sorte celles exposées dans la littérature: le choc ou la négation, les sentiments de colère et de peine, la dépression, la résignation et la reconstruction.

Il y a plusieurs façons de réagir à des émotions de deuil. Plusieurs vont nier avant de se rendre compte de l'inévitable. Malgré le fait qu'il y ait eu plusieurs problèmes précédant la séparation ou le divorce, tous ont mentionné l'impression d'un choc, comme si l'événement avait été imprévu, précipité. Plusieurs répondants décrivent une période de choc et de crise qui a suivi la décision.

« Je me suis ramassé avec un p'tit sac de voyage et un sac de couchage. Les affaires qui n'étaient pas bonnes, elles les a triées. Ce qui n'était pas pour elle, elle a jeté ça dehors, les boîtes trempaient dans la boue à côté du garage, dans les trous d'eau. Tout ce qui trempait était fini, irrécupérable. J'ai dû tout recommencer à zéro, j'ai acheté de seconde main en seconde main, ça coûtait presque rien, j'avais pas d'argent,

j'avais pas le choix. Quand on doit tout se racheter parce que l'autre imbécile a déposé tes affaires dans la boue, il faut pas s'attendre à s'acheter du neuf. Je me rappellerai toujours de cet après-midi-là. En plus, c'était la veille de ma fête. » (Martin)

« J'ai décidé que c'était moi qui partirait la première, après je l'ai regretté parce que j'ai perdu à cause de ça, il a une maîtresse, pis c'est moi qui pars. J'étais en maudit pis j'ai paniqué. J'ai paqueté cinquante boîtes dans la même journée, (...) dans les émotions t'as pas le temps de penser. Y fallait que je pense au p'tit là-dans, il était pas vieux le p'tit, sa chambre, ses jouets, sa poussette, (...) c'était le bordel, (...) mon émotion a pas monté le soir, c'est le lendemain, ça commencé à monter et à monter. Je suis rentrée travailler pareil mais à cinq heures, je me suis mise à brailler, pis à brailler, je n'en revenais pas. » (Myriam)

« Elle m'a dit on se sépare et moi, j'ai pris le truck de mon père et j'suis venu vider mes affaires, (...) j'ai mis mes affaires chez mes parents, dans le garage, mes meubles, tout ça. J'ai tu fait la bonne affaire ? Je sais pas. » (Pierre)

Plusieurs répondants ont signifié avoir eu beaucoup de peine mais plusieurs nous ont dit que cette peine s'est rapidement transformée en colère. Ce thème a déjà été traité dans la section qui traite de la colère et de la frustration.

Dans l'évolution du deuil, un répondant nous confie que son deuil a été difficile au début, que les choses se sont améliorées un certain temps mais qu'il a l'impression d'être revenu en arrière.

« C'est comme si je devais m'adapter chaque jour. Y a des jours où j'ai l'impression que je reviens à la case départ, comme si ça venait tout juste de se passer, (...) Mais cet hiver, il me semble que c'était plus facile, Il faut dire que j'avais trouvé un peu d'énergie pour aller faire du ski, me changer les idées, avoir des aventures avec des femmes. Ça fait deux fois que je fais ça. C'est les moyens que je me donne pour oublier. Ce sont mes trucs mais je trouve que ça dure pas très longtemps. Je retombe en déprime et ça recommence, toujours la même histoire. » (Yvan)

Puisqu'il est généralement admis que l'aspect de perte semble plus grand lorsque l'individu est projeté dans une situation inattendue, la douleur semble prendre une connotation émotionnelle différente chez deux de nos répondants. Le monde structuré et idéalisé de la vie familiale avant la séparation nous fait bien comprendre les sentiments d'incrédibilité, de colère et d'impuissance ressenties à l'annonce de la rupture.

« C'est elle qui a décidé qu'on se séparait, c'est elle et ça faisait longtemps que c'était décidé dans sa tête, (...) lorsque je suis parti pour me trouver une job, elle en a profité pour tout vider, que vouliez-vous que je fasse, rien à faire, je l'ai pas cru sur le coup, j'ai paniqué, je l'ai engueulée, ça rien donné. » (Martin)

« (...) c'est lui qui a pris la décision assez radicale de me laisser, j'en revenais pas, j'étais en maudit et en même temps impuissante, je pouvais pas l'attacher. » (Myriam)

Deux répondants soulignent une certaine progression dans le deuil de séparation sans toutefois décrire de façon explicite les étapes que nous leur avons présentées. Une répondante se décrit mieux adaptée après six mois de séparation.

« Les premiers six mois, c'est peut-être moins facile parce que c'est le temps de te trouver un loyer, te racheter des meubles, vendre la maison. Aller chez l'avocat en plus, attendre la décision du juge qui vient pas. Tant que tout le côté technique est pas réglé, c'est difficile. Tu es comme dans un « nowhere », t'es entre deux eaux pis t'a hâte que ça finisse pour reprendre un cours de vie normal. » (Myriam)

4.4 L'attachement

Les sujets à l'étude sont appelés à se prononcer sur leur sentiment d'attachement vis-à-vis leur ex-conjoint ou ex-conjointe. Des révélations surprenantes sont apparues dans le discours de quelques uns de nos répondants. En leur présentant une échelle graduée de 1 à 10 où 10 signifie qu'ils sont encore très attachés à leur ex et que 1 signifie pas du tout attaché, un répondant souligne un sentiment persistant d'attachement à l'égard de son ex-conjointe.

« J pense que c'est la femme de ma vie et y en a pas qui pourrait la remplacer (...) j'imagine que c'est pour ça que j'suis toujours aussi en amour avec elle, au fond, j'regarde pas ailleurs parce que j'veux que ça reste comme ça. Des aventures avec d'autres c'est pas grave pis ça veut pas dire que je veux refaire ma vie. J pense que Karine répondait à quelque chose qui me manquait, avec la famille de fou où j'ai vécu, c'est pas surprenant. Quand je l'ai rencontrée, quand j'regarde ça aujourd'hui, elle m'a comme sauvé, j'étais insécure pis elle, elle était sûre d'elle, elle savait où elle s'en allait, j'avais jamais peur mais ça paraissait pas. Peut-être ben qu'elle m'aidait à vivre, j'étais tellement heureux, ça a duré beaucoup d'années. » (Yvan)

La manière dont Yvan avait idéalisé sa conjointe l'a empêché d'exister pour lui-même. En se référant à la revue de littérature, on peut comprendre ici que Yvan présente un type d'attachement insécurisant. Karine est devenue pour lui un « lieu de récupération » afin de combler son vide affectif. L'attachement implique la notion de lien qui répond à celle d'un possible rejet. Plusieurs années après la rupture conjugale, Yvan démontre encore des sentiments de rejet et de détresse et semble obsédé par son ex-conjointe. Il souffre de jalousie extrême et nous décrit deux événements en rapport avec ce type de comportement qu'il tente de rationaliser.

« Je me rappelle que Karine m'avait dit à plusieurs reprises qu'elle allait me laisser si je n'arrêtais pas de l'espionner, (...) elle me disait de lui laisser de l'air, d'arrêter d'écouter au téléphone, que je l'étouffais, (...) mois, je faisais ça seulement pour être certain qu'elle ne manquait de rien, (...) je voulais tout savoir d'elle, même ce qu'elle avait vécu dans ses anciennes relations, j'avais pas supporté qu'y avait eu quelqu'un avant moi. » (Yvan)

« Bien sûr, j'ai exagéré et c'était normal. Karine est une belle femme, quand on était ensemble, les hommes la regardaient pis moi, je rageais en dedans, (...) Quand elle allait à ses cours de natation, l'hiver, j'allais changer d'auto pour qu'elle ait une auto chaude pour revenir. Elle, elle disait que je la « trustais » pas et moi je faisais ça pour être gentil même si ça me permettait quand même de voir si elle était vraiment là. Un gars a bien le droit de vérifier pour être plus certain. » (Yvan)

La nécessité pour lui d'utiliser Karine comme base sécurisante va faire que la rupture conjugale devient un enjeu déstabilisant sur tous les plans. Plus loin, Yvan nous confie avoir encore de la difficulté à accepter que Karine ne soit plus dans sa vie.

« J'imagine que mon burnout vient de là. Je n'ai jamais vraiment récupéré depuis ma séparation. J'ai fait une grosse dépression, j'ai pleuré toutes les larmes de mon corps, j'ai été en arrêt de travail longtemps, j'ai fait des tentatives de suicide, j'ai pris un paquet de médicaments pour me g'ler, (...) J'ai fait une thérapie, ça a bien été mais j'ai l'impression que je reste toujours là-dans. Je voudrais oublier mais ça marche pas, (...) Je retombe en déprime et ça recommence, toujours la même histoire. » (Yvan)

Trois autres répondants nous parlent de la notion d'attachement lorsqu'ils étaient en couple avec leur conjoint ou conjointe. Une répondante met en lien l'attachement de son ex avec les comportements de contrôle qu'il avait envers elle.

« Il faut dire que je l'ai connu et on s'est mis en couple deux semaines après. On pouvait pas attendre, ça été vite. Ça allait bien, on s'adorait, on se laissait plus, on n'était plus capable de vivre l'un sans l'autre, (...) Les gens qui nous regardaient aller disaient qu'on était fait pour aller ensemble, qu'on était soudé. Et ça a duré comme ça assez longtemps, lui encore plus, il était fou de moi, il contrôlait tout. C'est tout juste s'il ne me suivait pas chez le gynécologue, il contrôlait tout ce que je faisais, (...) il s'occupait de moi beaucoup, beaucoup trop. Je pouvais pas bouger sans l'avoir dans l'dos. Aller faire l'épicerie, il venait avec moi, en dernier, je faisais rien par moi-même. Si je décidais de laver le plancher, il m'aidait, si j'allais prendre un café chez mes amies, il venait avec moi. Si c'était lui qui voulait faire quelque chose et aller ailleurs et que moi je voulais pas y aller, que je voulais rester à la maison, il se plaignait et disait que ça allait être plate parce que je serais pas là» (Claudine)

4.5 Les antécédents familiaux

Dans notre étude, nous mettons en lien la notion de l'attachement avec l'histoire sociale des sujets à l'étude. La revue de littérature rend compte des répercussions traumatiques chez un enfant d'événements passés qui ont pu avoir un impact négatif sur son développement affectif.

4.5.1 Alcoolisme

Quant à l'alcoolisme, quatre sujets sur six ont mentionné ce problème dans la famille. Une personne nous décrit le contexte difficile de son enfance et de son adolescence. Elle présente sa mère comme étant la pourvoyeuse de la famille. Son père alcoolique était absent la plupart du temps.

*« Mon père travaillait dans les hôtels pis y prenait un coup, y'était tout le temps ivre. »
(Claudine)*

Martin explique de façon explicite l'alcoolisme de son père :

« Lorsque j'étais jeune, lorsque mes parents vivaient encore ensemble, ma mère n'avait pas beaucoup d'argent pour nous. Le "bonhomme" buvait toutes ses payes et jouait de la musique. Il sortait à l'hôtel pour voir ses chums et pour boire avec eux. Il se saoulait souvent. Comment on peut communiquer avec un homme « paqueté » à la journée ? Les seules fois où je suis sorti avec lui pour faire une activité, c'était quand il décidait de nous amener à la taverne mon frère et moi. Lui, y buvait un bon coup pis après y nous ramenait à la maison...c'était note sortie d'la semaine. » (Martin)

Deux autres sujets mentionnent la consommation excessive du père :

« C'est pas juste parce qu'y faisait rien, y buvait aussi pas mal. » (Laura)

« Mon père faisait un bon salaire mais buvait beaucoup » (Yvan)

De même, on note la consommation d'alcool simultanément chez les deux parents. Yvan décrit sa famille comme étant dysfonctionnelle à plusieurs égards. Il relève la dynamique suivante :

« Le père c'était l'autorité, on n'avait pas le droit de parler parce qu'y voulait pas être dérangé. Y criait beaucoup, ma mère criait des fois aussi fort...elle le suivant dans ses « brosses », moi, j'me fermais, j'les regardais boire, c'est devenu naturelle pour moë.)

4.5.2 Violence conjugale, familiale et sexuelle

Quatre répondants nous décrivent des situations de violence dans leur famille d'origine. Bien que plusieurs font état de violence verbale et/ou psychologique, un répondant décrit la violence physique de la part des deux parents.

« J'ai vu battre ma mère à toutes les fois que mon père rentrait saoul. J'ai beaucoup souffert de ça. Ça éclatait entre lui et ma mère. Elle lui rentrait dedans parce qu'il arrivait paqueté pis lui il le prenait pas. Alors, il la tabassait. C'était toujours comme ça à la maison. Moi, je fermais ma gueule, y avait rien à dire mais j'avais peur de lui, il nous battait aussi, (...) vous auriez dû voir `ca quand on mangeait à table, une claque par la tête à un, une claque par la tête à l'autre, pis si on riait, y devenait rouge, on avait pas le choix, je me dépêchais de m'en aller dans ma chambre, au moins là, je pouvais souffler. Je lisais pis je lisais des trucs de Bob Morane, j'entendais rien, (...) pis quand y partait, mes frères et moi on se battait, ma mère venait en maudit, pis des fois elle nous

foutait des claques aux fesses, ça faisait mal. Pis mon père, quand j'étais adolescent, j'osais même pu le regarder, je me rappelle qu'à la table quand y était là, je baissais les yeux pour manger, des fois, y disait de pas le regarder, que je le faisais chier. » (Yvan)

À la suite de ce long extrait, Yvan pleure beaucoup. Nous devons arrêter l'enregistrement. On ne peut rester indifférent à toute sa souffrance. Nous prenons le temps de valider toute sa douleur. La violence est inacceptable et Yvan le sait. Chez Yvan, elle s'imprègne en lui, le fait régresser dans ses comportements, l'enferme dans une bulle. Nous avons repris l'enregistrement plus de 10 minutes après cet extrait.

Yvan reprend et fait un lien intelligent entre les comportements de son père et sa difficulté à gérer sa vie.

« Moi-même, j'avais peur de battre ma femme. J'ai une tendance à ça. C'est pas étonnant, avec tout ce que je vous raconte, c'est vraiment pas étonnant d'avoir d'la misère. » (Yvan)

« J'ai appris très jeune à ne rien demander, à rester tranquille ; de toute façon, le père sautait de rage si on insistait sur des affaires. Il fallait qu'on s'range, y était pas patient. » (Martin)

4.6 Les événements marquants

Quatre répondants ont vécu des expériences peu communes. Un répondant nous raconte le décès accidentel de son frère lorsqu'il avait cinq ans. Il décrit cet événement comme l'ayant marqué profondément.

« Au début, nous étions trois à la maison. Mais lorsque j'avais cinq ans, un de mes frères s'est fait tuer tout juste à côté de moi. Il s'est fait passer sur le corps par un dix roues et j'étais juste à côté de lui et on s'apprêtait à traverser la rue. Je lui ai dit de ne pas traverser mais il a traversé quand même ; il avait compris le contraire. Cet accident s'est passé juste en face de chez moi (...) je dois ajouter que j'ai fait une dépression après cet accident mais je me rappelle pas de la dépression, quelqu'un me l'a dit mais je m'en rappelle plus. Moi, je n'ai aucun souvenir de ma maternelle parce qu'à la suite de cet accident, tout est devenu noir et je ne me rappelle plus de rien pour une période

d'au moins six à neuf mois. Des souvenirs avant l'âge de cinq ans j'en ai beaucoup mais après l'accident de mon frère, pendant une période de plusieurs mois, entre cinq ans et six ans, je me rappelle plus de rien, c'est tout noir dans ma tête. Je me rappelle pas avec qui j'étais, comment ça se passait (...) je me suis souvent demandé à quel point j'ai été prudent pour ne pas que ça se produise. » (Martin)

Une répondante nous décrit la mort tragique de son père. Elle rationalise toutefois l'événement prétextant avoir été habituée à l'absence de son père.

« Un jour, en nettoyant un fusil, il avait oublié qu'il restait une balle dedans. Cette balle l'a attrapé et l'a tué sur le coup (...) j'avais onze ans, alors je comprenais que je ne le reverrais jamais. Ça été difficile mais je trouve que ça a bien passé. De toute façon, on était habitué de vivre sans lui. » (Claudine)

À l'âge de l'adolescence, une répondante fréquentait un ami de cœur qui a trouvé la mort dans un accident de voiture. Elle décrit cette relation comme ayant été importante pour elle.

« C'est mon chum qui est décédé. J'allais au Cegep dans ce temps-là, j'avais pas loin de dix-huit ans (...) puis c'était comme l'amour de ma vie. Ça allait vraiment bien à tous les côtés. On s'entendait super bien. Je suis sortie avec lui presque un an puis il est mort à la suite d'un accident d'auto le 31 décembre, ça faite des fêtes assez pénibles (...) j'ai eu comme un down, j'avais trouvé ça ben difficile, ça m'a pris une année pour m'en remettre. » (Myriam)

Un répondant a été victime d'abus sexuel au cours de l'enfance. Un ami de la famille venait souvent à la maison et en a profité pour faire des attouchements à plusieurs reprises. Il dit avoir été traumatisé par cet événement malgré le fait que son père ait confronté l'agresseur.

« Y a quelqu'un qui venait à la maison, un ami de mon père, (...) un jour, il s'est mis à me tripoter et c'est arrivé plusieurs fois après, (...) je l'ai dit à mon père, il l'a confronté et il n'a pu jamais recommencé. Mais moi, ça reste encore là, j'y pense encore souvent. » (Martin)

Chapitre V

Discussion des résultats

Dans le contexte d'une reconnaissance croissante des difficultés qu'engendrent une séparation et un divorce, cette étude exploratoire avait comme objectif premier d'enrichir la documentation sur la séparation et le divorce fortement conflictuels. Elle visait également à identifier de nouveaux critères pouvant aider à mieux définir ce qu'on entend par séparation et divorce fortement conflictuels et à comprendre les raisons qu'ont certains parents d'entretenir des relations antagonistes postdivorce.

L'étude s'applique à identifier certains critères pouvant améliorer la définition des ruptures fortement conflictuelles. Nous soumettons à cette définition la prise en compte des trois composantes à l'étude : l'adaptation, le deuil et l'attachement post-divorce.

Dans la composante de l'adaptation, on retrouve dans l'analyse des données la présence de plusieurs indices tels les sentiments de colère et de frustration, un sentiment de tristesse, de la solitude, des problèmes au niveau de l'estime de soi et de confiance en soi, de la détresse émotionnelle et des problèmes de nature psychologique.

La colère et la frustration sont des sentiments bien présents chez tous nos répondants. Plusieurs ont décrit les rivalités au sein de leur relation. Selon l'analyse que nous en font, ces rivalités sont l'apanage autant de traits de personnalité que de problèmes dans la relation elle-même. Certaines études indiquent la présence de troubles caractériels ou de personnalité, ce qui va accentuer le conflit entre les ex-conjoints (Johnston, 1994).

En ce qui a trait à la tristesse, tous les répondants mentionnent ressentir encore de la tristesse. Toutefois, nous notons une variation dans les réponses. Certains se disent

souvent tristes et d'autres que ce sentiment est moins présent. Nous faisons un lien possible avec la documentation qui spécifie une modulation dans l'état de tristesse. Certaines études, plus précisément celles de Berman (1981) et de Brown et al (1980), rendent compte de cette modulation sans toutefois la mettre en rapport avec l'adaptation postdivorce.

Quant à la composante du deuil, il est impossible d'établir un processus par étapes à partir des données recueillies. Au cours des entrevues, nous avons rencontré une certaine difficulté dans l'établissement de caractéristiques concernant le deuil de leur rupture conjugale. La présentation des cinq étapes (choc ou négation, colère et peine, dépression, résignation et reconstruction) a été pour eux difficile à saisir. Prétextant que les critères pour évaluer le deuil s'apparentaient étroitement à ceux de l'adaptation, ils n'ont pas été en mesure de départager ces deux composantes. Toutefois, les trois premières étapes du deuil ont été relevées dans leur discours. Aucun des répondants n'a cependant fait allusion aux deux dernières étapes de façon explicite.

Cependant, il est intéressant de mentionner que trois répondants sur six étaient en relation stable avec un conjoint ou une conjointe. Pour certains auteurs, la période de reconstruction signifie pour l'individu de s'engager dans une nouvelle union, ce qui est un indicateur valable de l'adaptation et du deuil résolu de leur relation passée (Wiseman, 1975 ; Froiland et Hozman, 1977). Ceci contraste avec le fait que nos répondants sont en couple mais apparemment mal adaptés même après plusieurs années.

En contrepartie, Bohannon et Weiss (1970 ; 1977) font état de périodes d'ambivalence dans le processus du deuil principalement si des événements stressants viennent compromettre le cheminement des individus. Ceci tend à confirmer les positions des auteurs précités puisque tous nos répondants font face à des conditions difficiles et particulières. Pour ne nommer que celles-là, relations conflictuelles majeures et menaces provenant de la famille élargie, aliénation de l'enfant de la part

du parent gardien, jalousie pathologique de l'ex-conjoint. L'étude de Marino et Fortier (1990) retiennent aussi certains de ces critères.

Certains répondants dénotent un état de dépression allant de léger à sévère. Nous remarquons dans notre pratique que l'état dépressif est bien présent et souvent envahissant. Il serait d'intérêt d'analyser la gravité de la dépression en utilisant des instruments de mesure adaptés et validés afin de mesurer l'état dépressif. Ces instruments ont fait leur preuve depuis longtemps dans les milieux de pratique du travail social. Cela permettrait d'identifier de façon plus précise l'humeur dépressive et l'ampleur que cette dépression projette sur la vie de l'individu et sur sa capacité d'adaptation.

En ce qui a trait à la composante de l'attachement, on observe chez nos répondants une ambivalence vis-à-vis les sentiments ressentis envers l'ex et la difficulté à démêler le passé du présent. Afin d'en connaître davantage sur le sujet, l'histoire sociale des sujets et les antécédents familiaux ont été explorés en vue de recueillir des informations utiles à l'étude de la notion d'attachement postdivorce. Tous les participants reconnaissent avoir vécu des difficultés au cours de l'enfance et de l'adolescence. Ces difficultés font état de problèmes reliés principalement à la consommation d'alcool d'un ou des deux parents, à la présence de violence conjugale et familiale et à l'incohérence dans les pratiques parentales. Les écrits mentionnent que les enfants ayant vécu dans des familles dysfonctionnelles présentent à divers degrés une carence au niveau relationnel (Ajuriaguerra, (1984 ; Berger, 1992 ; Lemay, 1979). L'enfant carencé aura un fonctionnement tout aussi carencé dans ses relations futures. Nos données confirment également cette observation.

La littérature mentionne la tendance de l'enfant carencé à attaquer et briser tout objet signifiant l'attachement. Plus tard, l'objet d'amour rejetant devient prétexte à une violence aveugle mais manifeste. Chez ces personnes, la principale difficulté d'adaptation postdivorce est une rupture de lien avec l'autre par la haine. Leur

raisonnement inconscient en est un de « l'amour est toujours incertain, la haine toujours sûre » (Green, in Germain, 1993, p.3).

Nous comprenons le mécanisme de cette façon : lorsqu'un individu sent qu'il n'appartient plus à personne à cause de carences dans les soins affectifs, il finit par renoncer à son identité personnelle. À l'âge adulte, l'identité passe par celle de l'autre. La rupture conjugale rappellera donc toute la douleur des manques subis antérieurement. C'est à travers l'enfant qui joue les rôles de témoin, espion, supporteur et consolateur, et à travers la confusion la plus totale que va s'opérer cette formidable tentative de mise à l'écart de l'autre. L'individu préfère davantage le conflit au vide affectif que représente la déconstruction du lien amoureux. Les stratégies inconscientes d'aliénation de l'enfant envers le conjoint ingrat deviennent alors un argument solide pour déferler sur l'autre son fiel et lui rappeler, sous le couvert de conflits chroniques, qu'on ne peut revivre une fois de plus ce sentiment connu d'avoir été abandonné. Le détachement amoureux devient donc impossible, le conflit demeure perpétuel. Chez nos répondants, on dénote une tendance au retrait ou à la surenchère des affects autant dans leur relation amoureuse qu'après la dissolution de cette relation.

Les données révèlent un autre fait troublant, celui des grossesses précoces. Nous n'avons évidemment pas retenu cette variable dans nos critères de sélection. En général, la littérature associe la grossesse précoce à des facteurs de nature environnementale comme l'éducation, l'origine ethnique, les valeurs familiales, la pauvreté, les problèmes au niveau des compétences des parents envers l'adolescente, la précocité des jeunes à la vie sexuelle (Grunberg et Lalonde, 1988). De même, des problèmes de nature affective sont souvent mentionnés dans la documentation. Selon ces écrits, l'enfant vient combler une blessure affective consécutive à des carences relationnelles subies dans l'enfance.

Nous avons également observé des abus physiques chez plusieurs de nos répondants au cours de leur enfance et adolescence. Les extraits d'entrevue rapportés plus haut

démontrent le paradoxe dans la perception qu'ils ont des effets que cette violence a sur eux. Certains se sont refermés sur eux-mêmes en prétextant ne pas vouloir ressentir ces effets. C'est justement par le verrouillage de ses sentiments que l'enfant va peu à peu se contaminer et se détruire.

Bref, les résonances invalidantes du passé se font sentir avec acuité dans le présent, ce qui peut expliquer les difficultés rencontrées dans la relation postdivorce. Les mécanismes approche/retrait bien présents chez nos répondants renforcent certaines études que nous avons consultées. L'exercice de coparentalité s'exerce ici au détriment de l'existence de l'ex et du bien-être de l'enfant. Pour bien comprendre, l'hostilité générée par la perte de l'ex prend des proportions démesurées ; l'enfant est pris en otage et finit par participer de façon inconsciente aux conflits. Chez nos répondants, on dénote tout autant des carences par absence de figure aimante, stable et équilibrée que par des carences par distorsions consécutives à un passé de négligence, de violence et de comportements parentaux aliénants (Ajuriaguerra, 1984).

Suite à cette présentation, il est convenu de constater la présence de nouveaux critères pouvant aider à une meilleure définition de la séparation et du divorce fortement conflictuels. Nous avons également été en mesure de cerner la réalité de nos répondants selon les trois composantes à l'étude. Cette façon originale d'explorer les relations antagonistes postdivorce permet une étude plus approfondie en ce qui a trait au processus d'adaptation, du deuil et surtout à la notion d'attachement. Cette dernière composante en est une d'importance puisqu'elle peut comprendre le divorce fortement conflictuel à partir de la qualité des configurations relationnelles qui ont jalonné l'histoire des sujets à l'étude. Suite à celles-ci, les nouvelles données peuvent nous amener vers la conceptualisation d'un modèle émergent d'intervention individuelle conjointement avec le plan d'aménagement des tâches parentales proposé par le Ministère de la Justice en 2001 (Canada, ministère de la justice). Utilisé seul, le plan d'aménagement ressemble davantage à un « copier/coller », une sorte de « prêt-

à-porter » qui fait mention très brièvement du problème de dépendance sans élaborer d'assises confortables d'intervention.

S'il en est ainsi, nous allons demeurer un pied dans la marge. Si nous ne pouvons prescrire de programme de médiation aux personnes dont les relations sont fortement enchevêtrées, tel qu'il est mentionné dans le tableau II, que peut-on leur offrir d'autres ? La médiation peut encore évoluer puisque c'est une approche relativement jeune.

En attendant, les dommages de plus en plus percutants de séparation et de divorce problématiques sont bien réels : augmentation de cas de violence conjugale et familiale, enlèvement d'enfant, croissance du taux de suicide et d'homicide. En ce sens, nous devons nous engager davantage dans des approches de nature psychoéducative. Dans cette optique, travailleuses sociales et travailleurs sociaux occupent une place stratégique dans le système de prestation des services auprès de familles conflictuelles. On les retrouve en effet dans plusieurs environnements tels, les milieux cliniques, communautaires, institutionnels, politiques et d'autres. C'est à eux également que revient la tâche de poursuivre cet engagement.

Propositions d'intervention

Selon les dernières études en matière de séparation et de divorce fortement conflictuels, on a pu observer un intérêt pour une approche globale d'intervention. Toutefois, les dernières études sont peu bavardes dans la description des programmes qu'elles préconisent. Selon nous, une approche de nature thérapeutique et éducative mérite d'être considérée. En ce sens, le plan d'aménagement deviendrait ici un médium permettant au travailleur social de profiter d'événements exploitables à des fins thérapeutiques. Nous pensons ici à une approche axée sur une intervention qui prend en compte les approches psychodynamique, behaviorale et systémique. Dans notre étude, l'utilisation des concepts psychodynamique et systémique, le processus de l'homéostasie et la présentation des types de fonctionnement du système familial y trouveraient leur compte.

Feldman (1979) a déjà travaillé sur le concept conflit/intimité. A l'intérieur d'une relation de couple, l'auteur a élaboré un modèle qui intègre les forces intrapsychiques et interpersonnelles de l'individu en délimitant le concept conflit/intimité dans une perspective psychodynamique, comportementale et systémique. Feldman attribue au conflit parental trois postulats de base ; ces postulats font référence au comportement conflictuel répétitif et non productif, au contenu latent et insupportable d'un conflit de nature intrapsychique qui favorise le comportement conflictuel et enfin, à l'extériorisation du conflit par des comportements d'abus, d'agressivité verbale ou physique. Selon l'auteur, le niveau intrapsychique rend compte de cinq types de sentiments vécus au cours de l'enfance : les peurs d'abandon, d'exposition, d'agressivité, de pulsions destructrices et de fusion. Ce dernier type fait naître chez l'individu des sentiments d'angoisse associée à la peur de perdre son identité. Nous pensons que le modèle de Feldman pourrait se transposer de façon intéressante à la problématique de la séparation et du divorce fortement conflictuels.

Les propositions d'intervention que nous préconisons sont les suivantes :

- Dans le cadre d'une intervention efficace, on peut s'efforcer d'appliquer la théorie de l'attachement. La notion de l'attachement concerne toutes les étapes de la vie de l'individu. Parvenu à la conscience, le trouble de l'attachement sera identifié et intégré. L'intégration devient une sorte d'antidote par excellence pour contrer la dépendance affective. Les parents pourront par la suite acquérir un style parental sensible aux besoins de leurs enfants.
- Des recherches sur l'articulation de programmes et sur l'évaluation de leur efficacité s'imposent aussi.
- Nous souhaitons l'injection de fonds par tous les paliers de gouvernements pour le développement de programmes d'intervention globale et l'évaluation de leur efficacité.
- Nous devons également poursuivre les recherches sur les effets de mauvaises pratiques parentales, principalement lorsque les problèmes sont multiples. Les antécédents familiaux ainsi que les processus familiaux méritent d'être examinés plus en profondeur. Ceci pourrait encourager l'élaboration de programmes visant des pratiques parentales positives et la participation des parents à des activités d'apprentissage.

Conclusion

Des recherches effectuées dans le domaine de la séparation et du divorce démontrent l'augmentation constante du phénomène des relations fortement conflictuelles suivant une rupture conjugale. Bien qu'au Québec on dispose de peu de données fiables pour une définition claire et précise de la problématique, la présente recherche représente un premier pas dans le repérage de nouveaux critères permettant d'ajuster le portrait typologique des relations fortement conflictuelles. Sans lui attribuer sa propre typologie, elle permet de raffiner nos connaissances théoriques et d'élever notre compréhension quant aux raisons qui animent certains parents à se déchirer mutuellement. Tels étaient les trois objectifs de la présente recherche.

La méthodologie qualitative à laquelle nous avons souscrit a produit ses fruits. Selon l'approche constructiviste, l'analyse de contenu du discours des répondants nous en apprend davantage sur la problématique de la séparation et du divorce fortement conflictuels. Toutefois, vu le nombre restreint de sujets, on ne peut rendre généralisables les résultats des données.

Les interventions proposées au niveau des plans d'aménagements des tâches parentales ne minimisent pas pour autant la prise en compte de l'histoire de l'individu saturée de problèmes. C'est en ouvrant une brèche dans cette histoire que l'expérience douloureuse pourra être reconnue d'abord, intégrée ensuite. Même si les principes d'intervention préconisée valent pour la plupart des parents divorçants, il n'en reste pas moins que chacun et chacune possèdent, face à leurs faiblesses et compétences, des potentialités assez variables. Nous devons tenir compte de ces potentialités dans notre approche envers cette clientèle.

Le dernier rapport (Rapport fédéral-provincial-territorial final sur les droits de garde et de visite et les pensions alimentaires pour enfants, 2002) concernant les modifications pour venir en aide aux ex-parents fortement divisés ne permet pas pour l'instant de connaître si les mesures sont en application et si elles le sont, quelles sont les évaluations de ces nouvelles mesures. Il semble que ce soutien tant réclamé et

autour duquel s'est construite une réputation nationale de venir en aide aux familles très conflictuelles n'est demeuré que conceptuel, du moins pour l'instant. Quoiqu'il en soit, il devient urgent de cibler des combinaisons optimums d'interventions en prenant en compte davantage les caractéristiques personnelles et l'histoire sociale de l'individu. Les recherches manquent à ce sujet.

Suite à notre étude, nous faisons le constat qu'il y a encore beaucoup à faire. En refermant l'ouvrage, nous espérons que les travailleuses sociales et les travailleurs sociaux pourront en prolonger le tracé.

RÉFÉRENCES

- Ainsworth, M.D.S. 1989. Attachments beyond infancy. *American Psychologist*, 44, 709-716.
- Ainsworth, M.D.S., Blehar, M.C., Waters, E., et Wall, S. 1978. *Patterns of attachment : A psychological study of a strange situation*. Hillsdale, N.J : Erlbaum.
- Ajuriaguerra, J. 1984. *Psychopathologie de l'enfant*. 2^{ème} Edition révisée et complétée. Paris, Masson.
- Alain, M., et Luissier, Y. 1988. Impact psychologique de la séparation et du divorce. *Santé mentale au Québec*, 13 (1), 57-68.
- Amato, Paul, R. 1991 (a) Parental Divorce and Adult Well-Being : A Meta-analysis. *Journal of Marriage and the Family*, 53 : 43-58.
- Ausloos, G. Segond, P. 1986. *Marginalité, système et famille : relectures sur l'approche systémique en travail social*. Institut d'études Sociales, Genève.
- Baker, M. 1988. *La famille canadienne en évolution*. Ottawa : Bibliothèque du Parlement.
- Bala, N.M.C. et coll. 1998. *La violence entre conjoints associée aux différends relatifs à la garde des enfants et au droit d'accès : recommandations visant une réforme. Étude pour le Fonds de recherches en matière de politiques de Condition féminine Canada*.
- Bateson, G. 1980. *Vers une écologie de l'esprit*, tomes 1-2, Paris Seuil, Paris.
- Berger, M. 1992. Violence et échec de l'emprise. *Dialogue : Recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, 117, 3-17.
- Berman, W.H., et Turk, D.C. 1981. Adaptation to divorce : Problems and coping strategies. *Journal of Marriage and Family*, 43, 179-189.
- Bertalanffy, C. 1973. *Théorie générale des systèmes physique, biologique, psychologique, sociologique, philosophique*, Dunod, Paris.
- Bloom-Fleshbach, J., et Bloom-Fleshbach, S. 1987. Introduction : Psychological separateness and experience of loss. In J. Bloom-Fleshbach et S. Bloom-Fleshbach (Eds), *The psychology of separation and loss : Perspectives on development, life transitions and clinical practice* (pp. 1-60). San Francisco, CA : Jossey-Bass.

- Bohannon, P. 1970. The six stations of divorce. In P. Bohannon (Ed), *Divorce and after*. Garden City, New York : Doubleday.
- Boilard, J. 1983. *L'approche systémique en psychologie : extension à l'étude de l'individu et examen de son apport en santé mentale*, Université du Québec à Montréal. Mémoire de maîtrise inédit.
- Bone, J.M., et Walsh, M.R. 1999. Parental Alienation Syndrome. How to detect it and what to do about it. *The Florida Bar Journal*, 73, (3), 44-48.
- Bourgeois, F. 1995. *Adaptation psychologique en situation de rupture conjugale chez les mères de famille monoparentale*. Mémoire de maîtrise inédit, Université du Québec à Trois-Rivières.
- Bowlby, J. 1969. *Attachement et perte : L'attachement* (vol. 1). Paris : Presses Universitaires de France.
- Bowlby, J. 1973. *Attachement et perte : La Séparation : Angoisse et colère* (vol.2). Paris : Presses Universitaires de France.
- Bowlby, J. 1980. *Attachement et perte : La perte : Tristesse et Dépression* (vol.3). Paris : Presses Universitaires de France.
- Brown, P., Felton, B., Whiteman, V., et Manela, R. 1980. Attachment and distress following marital separation. *Journal of Divorce*, 3, 303-317.
- Bulher, C.A., Hogan, M., Robinson, B.E., et Levey, R.J. 1986. The parental divorce transition : Divorced-related stressors. *Journal of Divorce*, 2, 61-81.
- Canada, ministère de la Justice. 2002. *Rapport fédéral-provincial-territorial final sur les droits de garde et de visite et les pensions alimentaires pour enfants*. Ottawa : Ministère de la Justice du Canada.
- Canada, ministère de la justice. 2001. *Dépistage rapide et orientation des familles vivant une séparation ou un divorce fortement conflictuel*. Document de référence, Ottawa : Ministère de la Justice. 2001-FCY-7F.
- Careau, L. et Cloutier, R. 1990. La garde de l'enfant après la séparation : profil psychosocial et appréciation des familles vivant trois formules différentes. *Apprentissage et Socialisation*, 13, (1), 55-65.
- Cartwright, G.F. 1993. Expanding the parameters of parental alienation syndrome. *American Journal of Family therapy*, 21 (3), 205-215.
- Charmaz, K. 2003. Grounded Theory : Objectivist and Constructivist Methods, in N.K. Denzin, Y. S. Lincoln, dirs, dir. de l'Ed.. (2003) *Strategies of Qualitative Inquiry*, 2^{ième} Ed. thousand Oaks, Sage, p.249-291.

- Cleek, M.G., Pearson, T.A. 1985. Perceived causes of divorce : an analysis of inter-relationships, *Journal of Marriage and the Family*, 47, 179-183.
- Cloutier, R., et Bourque, P. 1988. *Transitions familiales et communauté*, Ste-Foy : Centre de recherche sur les services communautaires.
- Collins, N.L., et Read, S.J. 1990. Adult attachment, working models and relationships quality in dating couples. *Journal of Personality and Social Psychology*, 58, 644-663.
- Counts, R. M. et Sacks, A. 1985. The need for crisis intervention during marital separation. *Social Work*, 30, 146-150.
- Crittenden, Mckinsey, P., Claussen, Harti, A. 2000. *The organization of attachment relationships : maturation, culture and context*. Cambridge University Press, 432p.
- Dandurand, R.B. 1988. L'évolution des rapports conjugaux : le mariage en question. *Institut québécoise de la recherche sur la famille*, 137-151
- Dasteel, J.C. 1982. Stress reactions to marital dissolution as experienced by adults attending courses on divorce. *Journal of Divorce*, 5, (3), 37-47.
- Dunne, J., Hedrick, M. 1994. The parental Alienation Syndrome : an analysis of sixteen sélected cases. *Journal of Divorce and Remarriage*, 21, Harworth Press, Inc.
- Emery, R.E. 1994. Renegotiating relationships. *Divorce, custody and mediation*, Guilford Press, New York, 17-44.
- Emery, R.E. 1982. Inter-Parental Conflict and the Children of Discord and Divorce. *Psychological Bulletin*, 92, 310-330.
- Faller, K.C. 1988. *Child sexual abuse : an interdisciplinary manual for diagnosis, case management and treatment*. Columbia University Press, 428p.
- Faust, J.A. 1987. A model of divorce adjustment for use in family service agencies. *Social Work*, 32, 78-80.
- Feeney, J.A. 1995. Adult attachment and emotional control. *Personal Relationships*, 2, 143-159.
- Feeney, J.A. et Noller, P. 1991. Attachment style as a predictor of adult romantic relationships. *Journal of Personality and Social Psychology*, 58, 281-291.
- Feldman, L. 1979. Marital Conflict and Marital Intimacy, an Integrative Psychodynamic- Behavioral- systemic Model, *Family Process*, 18, 69-78.

- Forest, M. 1990. La crise de rupture I : Une approche fondée sur les différences de vécu. *Psychologie Préventive*, 17, 11-21.
- Froiland, D.J., et Hozman, T.L. 1977. Counselling for constructive divorce. *Personal Relationship*, 2, 17-34.
- Gardner, R.A. 1998. *Parental alienation syndrome : a guide for mental health and legal professionals*, Cresskill, N.J. : Creative Therapeutics, Ed.1.
- Gardner, R.A. 1992. *Parental alienation syndrome : a guide for mental health and legal professionals*, Cresskill, N.J. : Creative Therapeutics, Ed.2.
- Gardner, R.A. 1982. Family evaluation in child custody litigation, Cresskill, N.J. USA., Creative Therapeutic USA., 360p.
- Garrity, C. B., Baris, M.A. 1994. Caught in the Middle : Protecting the children of High Conflict Divorce. New York and Toronto : Lexington Books.
- Germain, D. 1997. *Formation sur le syndrome d'aliénation parentale*, oct.97, Montréal, Barreau du Québec.
- Germain, D. 1993. La médiation post-jugement : une alternative au règlement de conflits qui durent. *Accalmie*, déc. 1993, 3-8.
- Goldwater, A.F. 1991. Parental alienation syndrome. In : *Developpements récents en droit familial*, Les Editions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 121-145.
- Goode, W.J. 1956. *Women in divorce*. New York : Free Press.
- Grunberg, F., Lalonde, P. 1988. *Psychiatrie clinique : approche bio-psycho-sociale*. G. Morin, Editeur, Montréal.
- Haley, J. 1969. An Editor's Farewell. *Family Process*, 8, 149-158.
- Harvey, J.H., Wells, G.L., et Alvarez, M.D. 1978. Attributions in the context of conflict and separation in close relationship. In J.H. Harvey, W.J. Ickes, et R.F. Kidd (ED). *New directions in attribution research*. Hillsdale, New York : Erlbaum, 2, 235-260.
- Hazan, C., et Shaver, P.R. 1987. Romantic love conceptualized as an attachment process. *Journal of Personality and Social Psychology*, 52, 511-524.
- Jacob, L.C. 1991. Mediating post-decree disputes. *Mediation Quaterly*, 9, 171-183.
- Jacobson, G.F. 1983. *The multiples crises of marital of divorce*. New York : Grune et Stratton.

- Johnston, J.R. 1994. High-conflict Divorce : *Children and Divorce*, 4, (1), 165-181.
- Johnston, J.R., Campbell, L.E.G. 1993. A Clinical typology of Inter-parental Violence in disputed Custody Divorces. *American Journal of Orthopsychiatry*, 63, 190-199.
- Johnston, J.R., Campbell, L.E.G., Tall, M.C. 1985. Impasses in the Resolution of Custody and Visitation Disputes. *American Journal of Orthopsychiatry*, 55, 112-129.
- Kelly, J., Gigy, L. 1992. Reasons for divorce in the Mid-1980, *Journal of Divorce and Remarriage*, 18, The Haworth Press Inc., 169-187.
- Kessler, S. 1975. *The American Way of Divorce : Prescriptions for Change*. Chicago : Nelson-Hall.
- Kitson, G.C., et Morgan, L.A. 1990. The multiple consequences of divorce : A decade review. *Journal of Marriage and the Family*, 44, 379-393.
- Kitson, G.C., et Raschke, H.J. 1981. Divorce research : What we know ; what we need to know. *Journal of Divorce*, 4, (3), 1-37.
- Koch-Nielsen, I., Gundelach, L. 1985. Women at divorce in L. Cseh-Szombathy, I. Koch-Nielsen, J Trost, and I. Weda (eds), *The Aftermath of divorce : Coping with Family change*, Akademiai Kiado, Budapest, 99-121.
- Krauss, S. 1979. The crisis of divorce : Grow promoting or pathogenic ? *Journal of Divorce*, 3, (2), 107-119.
- Lalonde, P., Grunberg, F. 1988. *Psychiatrie clinique : approche bio-psycho-sociale*. GaëtanMorin Editeur, Québec, Canada.
- Lapierre-Adamcik, E., Balakrishnan, T.R., et Krotki, K.J. 1987. La cohabitation au Québec, prélude ou substitut au mariage ? Les attitudes des jeunes Québécoises. Dans : *Couples et parents d'aujourd'hui*, Institut québécois de recherche sur la culture, 27-46.
- Lapointe, J.J. 1992. L'approche systémique et la technologie de l'éducation. *Educatechnologie : les fondements de la technologie éducative.*, vol 1, nu.1, Fév. 1993. <http://www.ulaval.ca/fac/ten/revenduc/html/vol1/no1/apsyst.html> (Page consultée le 22 septembre, 2000, revisitée le 17 janvier 2004)
- Lemay, M. 1979. *J'ai mal à ma mère*. Fleurus, Paris.

Lemieux, N. 1993. *L'ajustement de l'enfant à la séparation : évaluation d'un programme portant sur les relations coparentales et parentale*. Thèse de doctorat inédite, Faculté des Sciences Sociales, Université Laval.

Le Moigne, J.L. 1977. *La théorie du système général : théorie de la modélisation*, Paris : PUF.

Lévesque, J. 1998. *Méthodologie de la médiation familiale*. Edisem, 1998.

Luissier, Y., et Alain, M. 1986. Attribution et vécu émotionnelle post-rupture. *Revue Canadienne des Sciences du Comportement*, 18 (3), 249-256.

Lund, M. 1995. A Therapist'View of Parental Alienation Syndrome. *Family and Conciliation Court Review*, vol.33, no.3, July, 308-316.

Lutzke, J., Wolchik, S.A., et Braver, S.L. 1996. Does the quality of mother-child relationship moderate the effects of post-rupture interparental conflict on children's adjustment problems ?. *Journal of Divorce and Remarriage*, 25, (3-4), 15-24.

Marcil-Gratton, N., Le Bourdais, C. 1999. *Garde des enfants, droit de visite et pension alimentaire: résultats tirés de l'enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*. Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants. Ministère de la Justice, Ottawa, Canada.

Marino, G., et Fortier, F. 1990. Un modèle développemental pour l'intervention auprès des familles recomposées. *Service Social*, 39, (3), 113-134

Onnis, L. 1987. Redéfinition des problèmes : un exemple de la créativité du thérapeute systémique., In *Thérapie familiale*, Genève, 8 (1), 59-69.

Otis, R. 1997. Effets de la séparation des parents sur l'adaptation de l'enfant en fonction de différentes modalités de garde : un relevé des écrits expérimentaux. *Comportement humain*, 10, (1), 1-54.

Paetsch, J.J., Bertrand, L.D., Hornick, J.P. 2001. *Médiation familiale Canada : consultation sur la garde, le droit de visite et les pensions alimentaires pour enfants*. Document de référence. 2001-FCY-11F.

Palmer, N. 1988. Legal recognition of the parental alienation syndrome. *American Journal of Family Therapy*, 1988, 16 (4), 360-363.

Parkes, C.M., et Brown, R. 1972. *Health after bereavement : a controled study of young Boston widows and widowers*.

Pauzé, R. 1995. Présentation de modèles théoriques qui ont influencé les pratiques des thérapeutes familiaux systémiques, *Revue Intervention*, 100, 31-40.

Pearson, L., Galloway, R. 1998. *Pour l'amour des enfants : Rapport du Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants*. Ottawa : Parlement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Price, S.J., et Mackenry, P.C. 1988. *Divorce*. (vol.9). Beverly Hills, CA : Sage Publications, Inc.

Saposnek, D.T. 1983. *Mediating Child Custody Disputes*. Jossey Bass Publishers, San Francisco. 326p.

Simpson, J.A. 1990. Influence of attachment styles in romantic relationships. *Journal of Personality and Social Psychology*, 59, 971-980.

Spanier, G.B., et Casto. R.F. 1979. Adjustment to separation and divorce : An analysis of 50 case studies. *Journal of Divorce*, 2 (3), 241-153.

Spitz, R.A. 1958. *La première année de la vie de l'enfant : genèse des premières relations objectales*. Paris, Presses universitaires de France. 152p.

Steinhauer, P.D. 1997. in *Les troubles de l'attachement*, Michelle St-Antoine., Défi Jeunesse.

Statistiques Québec. 2003. *Etat matrimonial, mariage et divorce*. Québec. Institut de la statistique, gouvernement du Québec.

Statistiques Canada. 2003. *Etat matrimonial, mariage et divorce*. Ottawa. Institut de la Statistique, gouvernement du Canada.

Tcheng-Laroche, F. 1980. *Femmes séparées ou divorcées et femmes mariées : étude comparative du niveau de stress et de l'état de santé au sein de deux groupes culturels*. Mémoire de maîtrise inédit. Mental Hygiene Institute.

Tessier, R. 1990. La mesure du deuil chez les séparé(e)s et les veuf (ve)s. *Frontières : revue d'information, de réflexion et de vulgarisation scientifique sur le mourir, la mort et le deuil*. Vol.2, no.3, 44-60.

Tremblay, M. 1992. *L'adaptation humaine : un processus biopsychosocial à découvrir*. Ed. St-Martin, Montréal.

Wallerstein, J. S. 1985. The Overburdened child : Some Long-Term Consequences of divorce, *Social Work*, 30, March-April, 116-123.

Weiss, R.S. 1977. *La séparation du couple*. Montréal : Editions de l'homme.

Wiseman, R. 1975. Crisis theory and the process of divorce. *Social Casework*, 56, 255-262.

Annexe A

Schéma d'entretien

THÈMES À L'ÉTUDE

Adaptation, deuil, attachement,

LES ÉTAPES

- Les antécédents familiaux
- La séparation ou le divorce
- La situation actuelle

Objectif :

Recueillir le plus de faits possibles sur sa vie, et avant et après la séparation : son sentiment d'être, ses interactions.

Sentiment d'être :

- Comment vous sentiez-vous dans votre peau ?
- Comment vous décrivez-vous à cette époque ?
- Qu'est-ce que vous aimiez le plus chez vous et qu'est-ce que vous aimiez le moins ?
- Quelles étaient vos forces et vos faiblesses ?
- Quelles ont été vos réactions face à la demande de garde après la séparation ?

Ses interactions

- Comment perceviez-vous vos relations avec son ex-conjoint ?
- Quelle était votre plus grande difficulté à cette époque ?
- Quelles étaient vos réactions face au conflit ?
- Quelles étaient vos stratégies face au conflit

- Qui a initié la demande de garde ou d'accès à l'enfant ?
- Vous sentiez-vous jaloux(se)
- Comment cela se manifestait-il ?
- Quelles ont été selon vous, les étapes que vous avez traversées concernant votre deuil de séparation ?
- Comment définissez-vous ces étapes ?
- Comment vous sentez-vous présentement ?
- Comment vous décririez-vous aujourd'hui ?
- Qu'est-ce que vous aimez le plus chez vous et qu'est-ce que vous aimez le moins ?
- Quelles sont vos forces et vos faiblesses ?
- Vous sentez-vous désespéré face à l'avenir ?
- Vous sentez-vous jaloux du fait que votre enfant aime votre ex-conjoint ?
- Sentez-vous quelque fois de l'amitié face à votre ex-conjoint ?
- Ressentez-vous de la colère face à votre ex-conjoint et comment s'exprime-t-elle ?
- Sentez-vous de l'hostilité face à votre ex-conjoint ?
- Comment qualifieriez-vous votre adaptation face à la séparation ?
- Vous sentez-vous capable de comprendre les comportements de votre ex-conjoint ?
- Vous sentez-vous capable de comprendre les émotions de votre ex-conjoint ?
- Avez-vous remarqué si votre enfant prend pour un ou pour l'autre lorsqu'il y a des conflits entre vous et votre ex-conjoint ?
- Croyez-vous que votre ex-conjoint s'est bien adapté à la séparation ?
- Est-il plus difficile pour vous d'être séparé de votre ex-conjoint que votre ex-conjoint d'être séparé de vous ?
- Quel membre de votre famille a un attachement particulier vis-à-vis votre ex-conjoint

Annexe B

FORMULE DE CONSENTEMENT

Par la présente, il est entendu que les informations fournies serviront uniquement aux fins de la recherche et la chercheure m'a informé des résultats bénéfiques possibles de l'étude.

Je comprends que tous les renseignements que je fournirai sur moi et ma famille lors de la tenue des entrevues seront gardés de façon confidentielle dans un lieu sûr et ne pourront être divulgués à qui que ce soit :

- les renseignements ne seront utilisés que par la chercheure
- les vrais noms seront remplacés par des codes au cours de la transcription des données et des homonymes seront attribués lors de la rédaction du document pour en faciliter la lecture
- je recevrai, à ma demande, une copie des résultats de la recherche

Je comprends aussi que j'aurai à remplir le questionnaire concernant les renseignements généraux. Ce questionnaire vise strictement à dresser le profil de la population à l'étude et ne peut en aucun cas être utilisé à d'autres fins.

Je comprends que tous les renseignements que j'aurai transmis seront détruits à la fin de l'étude.

Il est entendu que ma participation à l'étude est facultative et la chercheure m'a expliqué que je pourrai me retirer à n'importe quel moment. Ma signature apposée ci-dessous signifie que je suis disposée à participer à l'étude et que j'ai pris connaissance de toutes les informations pouvant garantir ma confidentialité.

Nom du participant

Date

Nom de la chercheure

Annexe C

Rouyn-Noranda, le 7 février 2000.

Attention : Monsieur Richard Vallée (directeur)

Madame Marie-France Morin (coordonnatrice)

(Centre Enfance Jeunesse de Val D'Or)

Madame, Monsieur,

Par la présente, je sollicite votre collaboration pour participer à mon projet de recherche que je compte réaliser sur la problématique du syndrome d'aliénation parentale. J'aimerais recruter des personnes qui font présentement affaire avec vos services ou qui ont dans le passé utilisé vos services.

En tant que travailleuse sociale, mon travail m'a amenée à œuvrer dans une Maison de la Famille de la région. J'ai donc été en contact avec la problématique du SAP et je compte réaliser mon projet de maîtrise sur ce sujet. L'objectif général de la recherche, bien que préliminaire, s'articule autour des thèmes de l'adaptation, du deuil et du processus de l'attachement consécutif à une séparation ou à un divorce.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ma demande en espérant une réponse favorable de votre part.

Soyez assurés de mon entière collaboration à garantir une confidentialité rigoureuse concernant les coordonnées des personnes que vous m'aurez transmises.

Céline Caron

Étudiante à la maîtrise